COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

BUDGET PRIMITIF RECTIFIE DE 2017

REUNION DU 6 JUILLET 2017

Pages

- Ouverture de la séance du 6 juillet 2017 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance 1

- Discours d'ouverture du Président 2

- Présentation du budget primitif rectifié de 2017 et des travaux de la Commission Finances et évaluation des politiques publiques (rapports 9005 – 9006- 9007 – 9008 - 9009 – 9010) par M. Dézalos, et débats 6

- Vote du budget 2017 rectifié 26

- Présentation des travaux de la Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité (rapports 2004 – 2005 – 2006) par M. Cassany 28

- Rapport n° 3009 sur l'Institution départementale Pole Sud-Ouest Les marchés flottants 30

- Rapport n° 8012 sur le bilan 2016 de la formation des conseillers départementaux 30

- Débat sur la situation financière du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome départemental (SMAD) et débats sur la motion déposée par le groupe l'Avenir Ensemble et adoptée à l'unanimité après amendement 31

- Vote de la motion déposée par le groupe « l'Avenir ensemble » relative au financement Du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD) 35

- Diaporama relatif au budget primitif rectifié de 2017 et aux préconisations de la Chambre régionale des comptes 38

BUDGET PRIMITIF RECTIFIE DE 2017

SOMMAIRE

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

pages

2004-5006 Convention cadre relative au transfert de la compétence transports à la Région Nouvelle Aquitaine..... 29

2005-5007 Convention de transfert du personnel transport à la Région Nouvelle Aquitaine..... 29

2006-5008 Transfert de la compétence transport
Convention de transfert des moyens généraux et des moyens informatiques (Transport) à la Région Nouvelle Aquitaine..... 30

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, NUMÉRIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

3009 Institution interdépartementale Pôle Sud-Ouest
Les marchés flottants..... 30

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

8012 Formation des conseillers départementaux : Bilan 2016 30

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9005 Avis n°2017-01911 de la chambre régionale des comptes nouvelle aquitaine relatif à l'examen du budget primitif 2017 du département... 26

9006 Vote du budget 2017 rectifié à la suite de la saisine de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine avec reprise anticipée des résultats 2016 - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2017..... 26

9007 Exercice 2016 - Arrêt du compte de gestion 27

9008 Compte administratif 2016 27

9009 Affectation du résultat 2016 - Budget principal et budget annexe des Thermes de Casteljaloux 27

9010 Décisions du Président du Conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L.3221-10-1 et L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales 28

MOTION

Motion relative au financement du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD) – version initiale 36

Motion relative au financement du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD) – version amendée 37

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1 à 6, 9, 11, 12, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35
M. Jacques BILIRIT	17 à 19, 30, 32, 34
M. Marcel CALMETTE	34
M. Patrick CASSANY	28, 29
M. Pierre CHOLLET	20, 25, 32, 33
M. Christian DELBREL	15 à 17, 34
M. Christian DEZALOS	6 à 11, 12, 21, 26, 27, 31
Mme Laurence DUCOS	29
M. Raymond GIRARDI	33, 34
M. Guillaume LEPERS	12 à 15, 19, 20, 23, 24, 29, 35
M. Alain MERLY	11, 12, 22, 23
Mme Patricia SUPPI	22

BUDGET PRIMITIF RECTIFICATIF 2017

SÉANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.

Étaient présents : MM. BARRAL Bernard, BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mmes SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés :
Mme BONFANTI-DOSSAT Christine (a donné pouvoir à M. CONSTANS),
Mme BORDERIE Sophie (a donné pouvoir à M. BILIRIT),
Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. COSTES),
Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. CHOLLET),
Mme LABIT Marie (a donné pouvoir à M. BORDERIE),
M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme GARGOWITSCH),
M. MOGA Jean-Pierre (a donné pouvoir à Mme LALAURIE),
Mme PAILLARES Marylène (a donné pouvoir à M. GIRARDI),
Mme SALLES Marie-France (a donné pouvoir à M. BARRAL).

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, nous allons démarrer nos travaux. Il nous faut désigner un secrétaire de séance, comme d'habitude. Qui souhaite être secrétaire de séance ? Nous allons changer un peu, nous allons demander un volontaire. Monsieur Calmette ?

M. Calmette est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. Des motions ont-elles été déposées ? Nous n'avons pas de compte rendu à adopter, nous allons donc démarrer nos travaux.

Mes chers collègues, en préambule de cette séance, je voudrais rendre hommage à Simone Veil, qui s'est éteinte le 30 juin dernier. Cette grande dame mena de multiples combats en faveur de l'émancipation des femmes, de l'idéal européen, de la mémoire des victimes de la Shoah à laquelle elle-même avait survécu. Femme de conviction, d'une exemplaire dignité, elle restera une référence pour le peuple français qui l'admirait et l'aimait. « On ne construit rien sur la haine, c'était ça la véritable leçon qu'enseignait Simone Veil […] », a justement résumé Robert Badinter. Je vous invite à observer une minute de silence à sa mémoire. *(Minute de silence)*

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous venons de vivre une séquence politique qui a vu l'élection d'un nouveau Président de la République, auquel je formule tous mes vœux de réussite. Les élections législatives qui ont suivi ont également conduit à l'élection de trois nouveaux députés, et je veux les féliciter en votre nom à tous. J'ai déjà eu des contacts avec eux et je leur ai proposé de les associer à tous nos dossiers importants, afin qu'ils puissent être des relais efficaces. Cette session budgétaire rectificative est inédite. Elle est le résultat d'un choix politique clair, que j'ai exprimé à l'occasion de l'examen du budget primitif 2017, le 3 avril dernier, et que j'assume pleinement même si, je l'avoue, je suis animé par un sentiment de révolte. Sentiment de révolte que j'ai exprimé devant le Président de la République ce matin car, aujourd'hui, ce qui relève de la solidarité nationale concernant les pauvres de notre département est assumé par les moins pauvres du département, par le biais d'une fiscalité beaucoup plus lourde qu'ailleurs. Mais j'y reviendrai.

Je veux d'abord revenir sur la genèse de la situation que nous connaissons. Le 7 décembre 2015 puis, de nouveau, le 24 mai 2016, j'ai alerté le Premier ministre d'alors, Manuel Valls, sur la gravité des difficultés financières de notre Département. J'ai eu une entrevue en tête-à-tête avec lui, lors de sa venue en Lot-et-Garonne, le 6 octobre 2016. J'ai rencontré tous les ministres concernés de l'ancien Gouvernement, ainsi que le Directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur. Sans résultat probant. Avec méthode, j'ai exposé les faiblesses structurelles dont souffre le Lot-et-Garonne. Je rappelle que seuls 39 % des ménages sont imposés sur le revenu en Lot-et-Garonne, contre 55 % au plan national, et que le taux de surendettement de la population y est l'un des plus élevés de France. Je rappelle qu'un Lot-et-Garonnais sur six vit au-dessous du seuil de pauvreté, que notre population, plus âgée et plus pauvre que la moyenne nationale, a subi de plein fouet les effets de la crise économique et sociale ces dernières années.

Ces caractéristiques socio-économiques constituent le terreau d'une inquiétude qui s'est exprimée dans les urnes à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle, marqué par des scores jamais atteints en faveur de l'extrême droite. La campagne présidentielle a ainsi mis en lumière les profondes inégalités qui fracturent désormais notre pays. Il y a, d'un côté, des territoires en expansion qui bénéficient pleinement des bienfaits de l'économie mondialisée (même s'ils connaissent eux aussi, parfois, des fractures internes). Et il y a, de l'autre côté, des territoires principalement ruraux, engagés dans des trajectoires d'appauvrissement, en proie à un sentiment d'abandon et de déclassement. Malheureusement, pour des raisons géographiques, notre département fait partie de cette seconde catégorie. Je vous ai livré plusieurs indicateurs qui en attestent. Je vous en donne un dernier : près de 10 % de la population active relève du Revenu de solidarité active. Ce taux atteint 20 % dans de nombreuses communes, à l'exemple de la ville d'Agen. L'évolution du RSA dans notre département illustre en fait plus globalement l'explosion des dépenses liées aux trois allocations de solidarité nationale, que vous connaissez par cœur : le RSA (Revenu de Solidarité active), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), et l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Tout au long de ces dernières années, ces charges ont augmenté fortement alors que, dans le même temps, la compensation financière de l'État s'amenuisait inexorablement. Le croisement de la courbe des dépenses, à la hausse, et de celle des recettes, à la baisse, provoquait ce fameux « effet ciseau », signe de la dégradation de nos comptes. Nous n'avons pas découvert cette problématique un beau matin. Pressentant les risques d'une pareille évolution, cela fait plusieurs années que je tire la sonnette d'alarme auprès des plus hautes autorités de l'État, et que nous avons engagé des mesures d'économie. Le Gouvernement précédent a été sensible à nos interpellations et a, pour partie, tenté d'y répondre. Pour la première fois depuis des années, un véritable mécanisme de péréquation horizontale basé sur l'écrêtement des droits de mutation à titre onéreux (les fameux DMTO) a été mis en place en 2014. Je m'en étais alors réjoui. C'était nécessaire, mais certainement pas suffisant. C'est pourquoi, au printemps 2016, le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France (ADF) ont engagé des négociations dans l'objectif d'une renationalisation du RSA. Malheureusement, vous connaissez tous la suite. Ces discussions n'ont pas abouti ; la majorité politique de l'ADF, arc-boutée sur ses positions, a refusé tout compromis. Elle a refusé aussi, je l'ai appris aujourd'hui, tout approfondissement de la péréquation horizontale (c'est-à-dire la solidarité entre les

départements riches et les départements pauvres), seule solution existant aujourd'hui compte tenu du déficit du budget de l'État. Cette intransigeance a fermé la porte à toute solution et a renvoyé les Départements à leurs difficultés.

Dès le second semestre 2015, je vous ai proposé la création d'une commission ad hoc chargée d'ouvrir la réflexion en vue de la refondation des politiques départementales. Cette instance n'avait pas pour seul objet de redéfinir le périmètre de nos compétences à l'aune des dispositions de la loi NOTRe : elle devait également s'attacher à défricher de nouveaux terrains d'intervention du Département de demain. L'ensemble des sensibilités politiques de notre Assemblée a participé à ces travaux. En février 2016, à l'occasion d'une session exceptionnelle, vous avez approuvé à l'unanimité 11 préconisations qui ont été ensuite reprises dans le projet de budget pour 2016. Ce dernier a acté la mise en œuvre de mesures drastiques de suppressions et de modifications de régimes d'aide qui n'ont laissé personne indifférent, compte tenu de leur importance et du rôle qui nous est reconnu sur le plan local. Nous nous sommes efforcés d'expliquer à nos partenaires, du mieux que nous avons pu, à la fois les conséquences de la loi NOTRe, qui nous imposait de recentrer nos actions sur nos propres compétences, et les délicates perspectives budgétaires qui nous appelaient à réduire nos aides. Cela a été plutôt bien accepté, jusqu'à maintenant du moins, et je veux, une nouvelle fois, remercier les forces vives lot-et-garonnaises pour leur compréhension.

Malgré tous ces efforts, l'élaboration du budget 2017 s'est avérée encore plus délicate. Vous connaissez désormais les chiffres ; je ne veux pas vous en abreuver. Je vous en rappellerai juste quelques-uns qui démontrent, de manière probante, le caractère aberrant de la situation et, par là même, une certaine forme d'incurie de l'État. Ainsi, sur le seul exercice 2017, en cumulant 46 M€ de reste à charge (c'est-à-dire de dépenses que l'État refuse de compenser) aux 16 M€ de baisses de dotations, ce sont au total 62 M€ qui sont prélevés par l'État, cette année, sur notre budget de fonctionnement, établi à 346 M€, soit près de 20 % de notre budget de fonctionnement. Chacun comprendra clairement la perte sèche que représente l'absence d'une telle somme dans notre budget.

Dès lors, une seule alternative s'offrait à nous. Soit, pour parvenir péniblement à l'équilibre, nous procédions à une hausse de 30 % de notre fiscalité sur le foncier bâti (le seul levier fiscal dont nous disposons encore) ; soit nous engagions le bras de fer avec l'État, en l'enjoignant à assumer ses responsabilités. C'est la seconde option que nous avons choisie. Avec la majorité des élus de notre Assemblée, j'ai en effet considéré que nous ne pouvions pas faire porter aux seuls Lot-et-Garonnais, par le biais de l'impôt, la défaillance de l'État sans nous révolter. Nous avons donc décidé de porter le fer dans la plaie en inscrivant une recette exceptionnelle attendue de l'État de 20 M€ dans notre budget. Nous l'avons fait tout en ayant pleinement conscience des conséquences de notre vote et de la saisine probable, puisque prescrite par la règlementation, de la Chambre régionale des comptes par Madame le Préfet.

La mise en route de cette procédure nous donnait ainsi l'occasion de mettre en lumière les raisons profondes de notre engagement et le sens de nos revendications. Elle nous permettait de relancer, sur le plan national, le débat escamoté l'an dernier sur l'urgence de mettre en place un nouveau mécanisme de financement des prestations sociales et la nécessité d'instaurer une véritable péréquation entre territoires riches et territoires pauvres.

Notre choix de voter un budget « en l'absence d'équilibre réel », selon la formule consacrée, ne traduit pas une mauvaise humeur passagère, un coup de sang appelé à se dissiper rapidement. Non, que personne ne se méprenne, notre choix est l'expression raisonnée d'un engagement en faveur d'une justice territoriale qui fait défaut dans notre pays depuis plusieurs années et dont les effets néfastes s'exacerbent aujourd'hui au point de créer une béance entre deux France dont les trajectoires divergent aujourd'hui à grande vitesse.

Notre choix signe notre volonté de promouvoir une approche équilibrée de l'aménagement et du développement des territoires de notre Hexagone et de notre Département. Je le dis avec force : ce serait une erreur fondamentale, lourde de répercussions, de ne penser l'avenir qu'à travers le prisme

déformant des seules métropoles et des grands centres urbains. Dans l'esprit de certains technocrates, ces poches d'opulence seraient conçues comme des oasis de fertilité économique au milieu d'un désert rural. Cette France rabougrie ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons de notre pays conquérant, fier et riche de sa diversité. Elle ne répond pas au principe républicain d'égalité. Égalité d'accès aux mêmes services publics par exemple : dans notre situation, un collégien lot-et-garonnais ne dispose pas du même niveau d'équipements et de services que son voisin girondin ou haut-garonnais. C'est dans cet esprit que j'ai personnellement sollicité le nouveau Président de la République, dès le lendemain de son élection. Vous me permettrez à cet égard de regretter que les élus d'opposition n'aient pas souhaité apposer leur signature au bas de la lettre. Je n'ai pas voulu commenter cet incident ; l'essentiel est ailleurs.

Le Président de la République, comme vous le savez, m'a répondu et invité à Paris pour développer notre argumentaire le 21 juin dernier. L'audience, en présence de l'un de ses collaborateurs, a eu lieu au Ministère de la Cohésion des territoires. Notre délégation était composée des représentants de toutes les sensibilités politiques de notre Assemblée. Cette unité est, à mes yeux, primordiale. Les députés nouvellement élus, ainsi que mon collègue, le sénateur Tandonnet, nous accompagnaient à ce rendez-vous. Nos interlocuteurs ont unanimement reconnu, d'abord, les efforts de gestion très importants déjà réalisés par le Département de Lot-et-Garonne, ensuite l'absence de marge de manœuvre supplémentaire et, enfin, le poids de la dette de l'État à l'égard de notre collectivité. Ils ont également convenu de la nécessité de trouver des solutions pérennes de financement, notamment pour les départements ruraux, précisant que ces solutions devront être trouvées selon le calendrier établi par le Gouvernement.

En votre nom, nous leur avons réaffirmé notre volonté que le Lot-et-Garonne puisse être un Département pilote pour expérimenter de nouveaux dispositifs sur la base du pacte de confiance prôné par le Président de la République, assorti des moyens nécessaires et de l'autonomie suffisante. Nous leur avons également proposé de renforcer la péréquation entre les départements riches et les départements pauvres, tels le Lot-et-Garonne et bien d'autres. Nous nous sommes montrés ouverts au principe défendu par le Président Macron d'une baisse des dotations aux collectivités, qui pourrait être différenciée selon un système de bonus-malus.

Enfin, à l'invitation de Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des Départements de France, qui a souhaité m'associer à la rencontre prévue entre une délégation restreinte de membres de l'ADF et le Président Macron, je me suis rendu ce matin au Palais de l'Élysée. J'ai exposé la problématique du Département de Lot-et-Garonne et fait valoir la spécificité des territoires ruraux, en rappelant que la très insuffisante compensation par l'État des allocations de portée nationale empêchait désormais la collectivité départementale d'exercer pleinement ses missions de solidarité humaine et territoriale, l'obligeait à augmenter sa fiscalité et à réduire ses politiques publiques ainsi que son investissement.

J'ai insisté sur la nécessité de trouver des solutions concrètes et sur le fait que l'État doive prendre ses responsabilités, en tenant compte de la fracture qui s'aggrave dans notre pays entre, d'un côté, des territoires ruraux et les territoires métropolitains. J'ai apprécié la qualité de l'échange, franc et direct, la capacité d'écoute et la connaissance des sujets que nous avons évoqués, par le Président. J'ai noté plusieurs orientations du Président qui sont de bon augure pour la suite :

- la volonté de ne pas engager de nouvelle réforme territoriale d'envergure ;

- la mise en œuvre de mesures spécifiques pour les départements ruraux ;

- la prise en considération de l'urgence à trouver une solution pérenne de financement des allocations individuelles de solidarité, notamment du RSA, qui contraint les Départements à financer la solidarité nationale en ayant recours à la fiscalité locale, accroissant ainsi l'iniquité entre les départements et faisant reposer la solidarité pour les plus en difficulté sur les moins favorisés (et j'ai trouvé un Président très sensibilisé à cette problématique) ;

- la volonté de recentraliser le RSA, tout en accompagnant le dispositif d'une péréquation horizontale véritablement redistributive entre départements riches et départements pauvres ;

- l'engagement de s'attaquer en parallèle à la question de l'efficience de l'ensemble des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, en abordant la question globalement et en associant tous les acteurs de l'emploi sur les territoires ;

- la présentation des « Conférences des territoires » comme devant fixer une méthode déclinée en ateliers de travail pour apporter des réponses concrètes en phase avec les territoires (la première se tiendra le 17 juillet au Sénat, et j'ai invité le Président à en faire une prochaine dans le département du Lot-et-Garonne) ;

- le soutien de l'État sur les grands projets d'investissement structurants dans les départements, notamment en matière de très haut débit, qui est une priorité, et deuxièmement, chose qui m'a beaucoup étonné, sur les routes (j'avais évoqué le fait, auparavant, que la situation dans laquelle nous étions nous mettait dans l'impossibilité de financer désormais toutes les infrastructures routières importantes, structurantes pour notre département, parce que notre capacité d'investissement était ramenée à zéro dans notre situation d'aujourd'hui) ;

- la volonté de favoriser l'innovation et l'expérimentation venant des territoires.

Ces perspectives vont dans le sens de ma proposition d'expérimenter en Lot-et-Garonne un nouveau contrat de confiance entre l'État et le Département. Elles sont de nature à nous laisser espérer une issue positive au combat que nous avons engagé pour les départements ruraux. Cela étant, et plus que jamais, je reste mobilisé dans ce combat pour lequel je vais jouer un rôle au plan national en tant que responsable du groupe de travail relatif aux difficultés financières des départements ruraux, au sein de l'Assemblée des Départements de France.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, vous le voyez, notre combat a pris de l'ampleur, bénéficiant d'un écho national dont j'espère qu'il nous aidera à obtenir gain de cause, au bout du compte. Dans l'immédiat, et tandis que nous menions la bataille, la Chambre régionale des comptes nous a transmis ses recommandations dans le but d'assurer le retour à l'équilibre de notre budget. Disons-le sans détour : le remède est difficile à avaler, mais il nous faut reconnaître que la potion aurait pu être bien plus amère. Les préconisations de la Chambre sont articulées autour d'un triptyque : baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 6,5 M€, hausse de la fiscalité locale de 15,5 M€, et stabilisation des investissements annuels autour de 45 M€, c'est-à-dire à un niveau minimum.

Au cours des échanges que nous avons eus avec le conseiller de la Chambre, nous avons défendu avec fermeté nos grandes priorités sur lesquelles nous ne pouvions pas transiger. Nous nous sommes ainsi refusés à supprimer totalement l'aide au monde associatif, et nous avons été suivis. Certes, nos subventions diminuent globalement mais elles restent à un seuil acceptable, supérieur à ce que pratiquent souvent d'autres Départements.

Pour autant, ce sont 6,5 M€ d'économies de fonctionnement que nous devrons réaliser en 2017 par rapport au budget initialement construit. Christian Dezalos, vice-président aux finances, dont je tiens tout particulièrement à saluer le travail et l'implication à mes côtés ces derniers mois, vous présentera en détail ces mesures d'économie. De la même façon, l'augmentation de la fiscalité imposée par la Chambre régionale des comptes n'atteint pas les niveaux que nous pouvions redouter. La progression de 4,7 points se traduira par une hausse de 8 % sur la feuille d'impôts du contribuable. Pour mémoire, l'an dernier, les Départements de notre strate avaient augmenté leur fiscalité de 13 % en moyenne.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à adopter ces préconisations. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur, vous l'imaginez bien. Mais les rejeter aujourd'hui nous conduirait automatiquement à abandonner notre pouvoir budgétaire et, ainsi, à passer sous la tutelle de l'État.

Élus de ce département, nous ne pouvons pas accepter cette perspective. Aussi, je vous demande, guidés par le sens des responsabilités que vous ont confiées les Lot-et-Garonnais, d'émettre un vote favorable à l'adoption de ce budget rectifié. Il n'est qu'une étape sur le chemin de résistance, et d'espérance, dans lequel nous nous sommes engagés.

Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à Christian Dezalos, qui va nous présenter le budget.

M. DEZALOS. – Merci Monsieur le Président.

(présentation d'un diaporama p. 38)

Mes chers collègues,

À la suite de la saisine, par Madame le Préfet, de la Chambre régionale des comptes — à propos du document budgétaire voté le 3 avril dernier — nous allons donc de nouveau nous prononcer sur le budget 2017. Nous examinerons aussi le compte administratif 2016.

Si vous le voulez bien, je vais commencer mon propos par la présentation du bilan 2016, en rappelant que la situation financière que nous connaissons aujourd'hui est bien la conséquence de contraintes externes fortes, que l'ensemble des Départements ont à surmonter et plus particulièrement les Départements ruraux, avec, comme seule réponse possible, le recours à la fiscalité. Jusqu'à présent, c'est ce que nous avons toujours refusé de faire. En effet, nous avons manifesté à plusieurs reprises notre profond désaccord, jusqu'à présenter un budget de résistance le 3 avril dernier, en toute transparence, que nous avons porté haut et fort jusqu'à l'Élysée aujourd'hui même, grâce au Président de cette Assemblée. Malheureusement, des limites infranchissables demeurent. Nous devons les accepter, mais en conservant notre pugnacité afin d'obtenir une réponse pérenne à cette situation injuste et paralysante.

Depuis 2011, le contexte financier des Départements est marqué par la forte progression des AIS (allocations individuelles de solidarité). Pour le Lot-et-Garonne, elles ont augmenté en moyenne chaque année de 3,6 %, soit d'environ 16,7 M€ en six ans. Quant au reste à charge, il n'a cessé de s'alourdir plus fortement encore. Cela s'est traduit par une charge supplémentaire pour notre budget de plus de 14 M€, en progression annuelle moyenne de 6,6 %, soit plus de 37,4 % sur les six ans.

En outre, depuis 2014, les Départements ont dû également supporter la contribution au redressement des finances publiques. Au niveau national, cette contribution représentait 2,8 Milliards d'euros en 2016, ainsi qu'une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 24 % par rapport à 2013. En ce qui nous concerne, la contribution a été lourde : en 2016, la perte de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a été de 11 M€ par rapport à 2013, ce qui représente une baisse de 16,3 %. Entre 2014 et 2017, sur trois ans, nous perdons 35 M€, soit 23,4 % de baisse par rapport à la DGF de 2013. Je vous rappelle que la DGF représente une recette de 52 M€ sur l'exercice actuel. En conséquence, l'épargne brute, pour l'ensemble des Départements, a été en diminution constante entre 2011 et 2015, avant de se relever légèrement en 2016, du fait des hausses de fiscalité pratiquées avec un taux de 5,2 % en moyenne : voilà l'une des choses importantes à retenir. Les autres Départements ont eu recours à la pression fiscale de façon significative en 2016, choix que nous n'avons pas fait.

Pour un grand nombre de Départements, et particulièrement pour les Départements ruraux, l'érosion de l'épargne a été progressive ces dernières années, sans pouvoir structurellement se redresser, malgré les efforts produits dans le but de maîtriser les charges de fonctionnement. En ce qui

nous concerne, elle s'est améliorée en 2014, grâce à des recettes ponctuelles liées au bail emphytéotique administratif et à la péréquation supplémentaire, avant de se dégrader à nouveau en 2016 en raison de notre refus de recourir au levier fiscal.

Une fois encore, l'exercice 2016 est marqué par « l'effet ciseau » : les recettes de fonctionnement diminuent pour la seconde année consécutive, passant de 359,4 M€ en 2015 à 358,3 M€, soit une nouvelle baisse de 0,3 % alors que nous avions déjà subi une évolution négative entre 2014 et 2015. Malgré tous les efforts engagés pour les contenir, les dépenses de fonctionnement, quant à elles, continuent de progresser et passent de 331,5 M€ en 2015 à 337,9 M€ en 2016 : une évolution certes plus faible et contenue, mais encore trop lourde face aux recettes en baisse. Inéluctablement, l'épargne brute chute de plus de 7,5 M€ passant, entre 2015 et 2016, de 27,4 M€ à 19,9 M€.

Ainsi, au fil des années, un déficit structurel s'est installé. Je vous rappelle que, déjà, en 2012, nous avions sollicité un soutien de l'État. Cette démarche, généralisée au niveau des départements les plus marqués par le poids des dépenses sociales, faisait ressortir les difficultés pour les départements pauvres de faire face aux dépenses de solidarité nationale. Notre collectivité avait été reconnue parmi les vingt-trois départements les plus défavorisés et avait à ce titre perçu un financement exceptionnel de 5 M€. Le développement des mécanismes de péréquation mis en place par l'État, à partir de 2014, a permis ensuite d'atténuer le phénomène. Cependant, force est de reconnaître qu'aujourd'hui, ces mécanismes ont atteint leurs limites et ne sont plus garants des péréquations de solidarité humaine.

En 2016, le rythme de croissance des dépenses de solidarité a légèrement ralenti, mais ces dépenses pèsent toujours très lourdement sur le budget de fonctionnement de la collectivité. Elles représentent 214,8 M€ et augmentent sur un an, entre 2015 et 2016, de 4,4 M€. Les dépenses relatives aux AIS et aux frais de séjour et d'hébergement augmentent très fortement. À eux seuls, ces frais d'hébergement augmentent de 3,4 M€ : ils représentent donc sur 2016 le poste du social qui augmente le plus, de 4 % sur un an.

Les dépenses de fonctionnement sont plus orientées sur les allocations : vous pouvez comparer le département de Lot-et-Garonne avec la strate dont nous relevons, les départements de 250 000 à 500 000 habitants. Vous pouvez aussi comparer le poids respectif des dépenses de RSA, d'APA, de frais de séjour, et en tirer des conclusions : les dépenses de ces allocations, et des frais d'hébergement, pèsent plus lourdement en Lot-et-Garonne que pour la moyenne de la strate. Quant aux frais de personnel, aux charges à caractère général et aux frais financiers, ils restent toujours moins importants que ceux de la strate. Je vous rappelle que pour le poste personnel, nous sommes à 177 € par habitant, sur l'exercice 2016, alors que la moyenne de la strate se situe à 213 € par habitant, ce qui nous situe à -17 % en dessous de la strate.

Avant d'examiner la situation de la collectivité en ce qui concerne les dépenses d'investissement, il est important de préciser que, pour l'ensemble des Départements, ces dépenses diminuent chaque année depuis 2010. En 2016, cette réduction a été moins forte qu'en 2015, uniquement du fait de la hausse de l'épargne qui a compensé la perte des recettes d'investissement au niveau global. Nos dépenses d'investissement s'élèvent à 65 M€ en 2016, dont 45,2 M€ de dépenses d'équipements. Elles sont inférieures de 7 M€ par rapport à 2015. Hors dette, leur taux de réalisation est proche de 82 % : ce taux souligne bien les efforts des directions opérationnelles pour réaliser les programmes votés. Les équipements directs départementaux se sont maintenus à un niveau sensiblement identique à celui de 2015. Ce sont donc les subventions d'équipement versées qui portent la diminution des investissements en 2016.

Deux raisons expliquent cette variation. D'abord, le recentrage de nos interventions sur nos compétences obligatoires au regard de la loi NOTRe. Trois secteurs ont été plus fortement impactés : l'économie, l'agriculture et le logement. Il s'agit de 3 M€ de moins versés entre 2015 et 2016 dans ces trois domaines. Ensuite, les subventions exceptionnelles qui avaient été versées en 2015, au niveau

des infrastructures, n'ont donc pas été reconduites en 2016. Elles concernaient par exemple le fond de concours pour la liaison de Beauregard, dans l'agglomération agenaise, ou encore la participation départementale pour le Pôle multimodal à Agen : des dépenses qui s'élevaient à 4,5 M€ en 2015 et qui étaient donc ponctuelles.

Nos interventions restent malgré tout importantes. Les principales concernent la voirie départementale, avec 18,4 M€ (soit 46 % des investissements) et les collèges, avec 7,5 M€ (soit 19 % des investissements). Ce sont évidemment deux compétences centrales du Département. Viennent ensuite l'aménagement et l'environnement, avec 4,6 M€ (soit 11 % des investissements) et le développement économique, avec 3,4 M€ (soit 8 % des investissements). Enfin, les investissements pour la culture, le sport et les loisirs représentent 1,7 M€. Les travaux de rénovation des maisons de retraite et des EHPAD représentent 1,9 M€. Le programme de réhabilitation et d'équipement des casernes de pompiers représente 1,4 M€. Le très haut débit, quant à lui, se chiffre à près de 1 M€. Toutes ces dépenses sont évidemment des dépenses structurantes, donc tout à fait nécessaires au développement de notre territoire. Leur financement a été assuré en partie par des recettes propres, dotations et participations, de l'ordre de 9 M€. Le reste a été assuré par un emprunt de 30 M€. Au regard du capital remboursé au cours de l'exercice, la variation de l'endettement a progressé de 10 M€ en 2016 : la limite que nous nous étions fixée a donc été respectée.

Voici donc les grandes lignes du bilan 2016, qui montrent bien que la situation financière de la collectivité s'inscrit pleinement dans le cadre des départements ruraux pauvres confrontés au poids de la solidarité humaine. Malgré des moyens financiers de plus en plus resserrés, nous gardons la volonté de poursuivre pleinement nos interventions, qui sont indispensables aux Lot-et Garonnais. Je vous propose maintenant d'entrer dans la présentation du budget primitif rectifié par les préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Nous avons parlé plus tôt de « l'effet ciseau », et j'aimerais rappeler que la situation en Lot-et-Garonne, comme dans tous les départements ruraux, découle des difficultés inhérentes à la faiblesse des recettes de droits de mutation à titre onéreux. Le Président fait souvent la comparaison avec le Département de la Gironde, mais il est certain qu'il existe des Départements bien mieux pourvus que le Lot-et-Garonne en ce qui concerne cette recette des DMTO, qui représente 32 M€. Les ménages imposés en Lot-et-Garonne représentent 39 % de la population contre 55 % au plan national : ce chiffre est édifiant. D'autre part, nous l'avons vu, la croissance des dépenses au titre des trois allocations individuelles de solidarité est importante. Le reste à charge brut pour le Département, sur ces trois AIS, représente 56 M€. Même avec la déduction des fonds de péréquation qui ont été versés, près de 45 M€ restent à la charge des contribuables de ce département. Enfin, il faut ajouter à cela la diminution des dotations de l'État.

Il est donc nécessaire de recouvrir ce que nous appelons, un peu abusivement sans doute, une dette de l'État vis-à-vis du Département, de l'ordre de 20 M€. Nous avons inscrit cette recette attendue de l'État dans le budget primitif que nous avons voté le 3 avril dernier. Un budget de résistance, donc, pour ne pas faire payer la facture aux Lot-et-Garonnais. Sans cela, pour équilibrer le budget, il aurait fallu envisager une forte hausse de la fiscalité, de l'ordre de 40 ou 50 %. Nous avons donc inscrit cette recette de 20 M€, qui correspond très exactement au montant non compensé du RSA par l'État. Cette situation est comparable à celle d'au moins quinze autres Départements qui connaissent les mêmes difficultés. Je précise que si nous avions opté pour la solution inverse, si nous n'avions pas inscrit cette dépense de RSA, ou si nous l'avions réduite de 20 M€, le résultat eût été le même. Et nous aurions relevé de la Chambre régionale des comptes de la même façon. Ce budget de résistance visait aussi à maintenir un niveau d'investissement nécessaire, en continuant le combat pour obtenir la juste répartition des dotations de l'État.

Vous pouvez visualiser les dépenses d'investissement hors dette (de l'ordre de 53 M€), mais également la décomposition des dépenses de fonctionnement. Celles qui sont obligatoires font débat entre nous parce que nous avons une marge de manœuvre quant à leur niveau, et qu'elles représentent 311 M€ sur 346 M€. Les dépenses facultatives, quant à elles, sont seulement de l'ordre

de 10 M€ et nous sommes particulièrement engagés sur les dépenses que nous appelons arbitrables. Les préconisations de la Chambre régionale des comptes concernent les ajustements à opérer sur notre budget. Quelles sont-elles ?

D'abord, s'agissant du fonctionnement, la Chambre régionale des comptes nous demande de réduire nos dépenses de 6,4 M€. Elle nous demande également d'inscrire en fonctionnement 1,5 M€ au titre des retards d'intérêts que nous avions à payer. Nous ne l'avions pas fait dans le budget primitif initial parce qu'il n'y avait pas eu cette décision du tribunal administratif de Paris, qui nous oblige maintenant à payer les engagements pris concernant la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux. Pour financer cela il faut, d'une part, rayer la recette de fonds de concours de l'État de 20 M€ que nous avions inscrite et, d'autre part, compenser par un recours à la fiscalité directe pour un produit de 15,6 M€, ce qui fait un impact sur la feuille d'impôts du contribuable de 8 %. Elle prévoit un ajustement sur d'autres recettes également, dans une moindre proportion.

S'agissant de l'investissement, la Chambre régionale des comptes demande une réduction de certains de ces investissements à hauteur de 5,4 M€ et nous demande en revanche d'inscrire la somme due à SNCF Réseau, à hauteur de 20,8 M€. Pour financer la partie investissement, il faudra recourir à un emprunt à hauteur de 15,4 M€, soit un emprunt prévisionnel d'équilibre de 43,2 M€ au total et une variation de l'encours de dette, qui progressera de 23 M€.

Dans le texte, les préconisations sont les demandes expresses qui conditionnent la validité du budget qui vous est présenté. En ce qui concerne le fonctionnement, la Chambre régionale des comptes note que les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement ont déjà donné lieu à la recherche d'économies au cours des exercices précédents, mais que ces dépenses doivent être à nouveau réduites. La Chambre régionale des comptes demande ainsi au Département :

- de se désengager du SMIDEM ;
- de se désengager du MIN ;
- de mettre un terme à l'ensemble de ses aides directes au développement économique ;
- de faire subir aux crédits une attrition de 549 000 € (demandée au titre des dépenses de fonctionnement sur le développement économique) ;
- d'engager son retrait du soutien à la ligne aérienne d'Agen.

Nous avons eu aujourd'hui une réunion du Comité syndical du SMAD à propos de cette ligne à grande vitesse. Le débat porte aujourd'hui sur ce retrait imposé au Département. D'ailleurs, le Président du Département a écrit au Président du SMAD pour lui signaler qu'à compter du premier janvier 2018, le Département ne serait plus en mesure, conformément à la loi NOTRe, de financer la liaison Agen-Paris. Une démarche a été menée par le Président du Département et le Président de l'Agglomération auprès du Président de la Région, afin de lui demander de se substituer au Département pour le financement de cette ligne aérienne Agen-Paris, qui a un intérêt que personne ne conteste.

M. le PRÉSIDENT. – Nous évoquerons ce sujet tout à l'heure, car il mérite un moment particulier d'échanges.

M. DEZALOS. – La Chambre régionale des comptes indique également qu'une économie de 315 000 € peut être appliquée aux dépenses en faveur de l'agriculture, et qu'une économie de 149 489 € peut, quant à elle, être appliquée aux dépenses relatives à la citoyenneté. Elle relève que des économies de 600 000 € ont été identifiées sur les crédits dédiés à la politique culturelle et que des économies du même ordre ont été identifiées sur les crédits dédiés à la politique d'aide au sport. À propos de la participation du Département à la LGV Tours-Bordeaux, elle précise qu'il convient de faire figurer en dépenses de fonctionnement une provision de 1,5 M€ d'intérêts, ainsi que 20 M€ en section

d'investissement, ce qui est lourd. Tout ceci résulte d'une décision du tribunal administratif de Paris, en date du 30 mai dernier, qui rend ces dépenses obligatoires.

Une réduction de 1 117 800 € doit être appliquée aux dépenses à caractère général et aux charges de personnel, dont 540 000 € à ces seules charges, grâce à la systématisation du non-remplacement des départs d'agents. La Chambre demande également de mettre en place des outils de lutte contre l'absentéisme.

Enfin, le Département est fondé à associer le SDIS à l'effort d'économie qu'il s'applique à lui-même, en réduisant de 1,5 % la subvention qu'il lui verse. Vous verrez plus tard qu'il existe une diminution de 200 000 € qui est prévue sur le contingent du SDIS, ce qui portera la progression entre 2016 et 2017 à 0,75 % : une progression tout de même plus faible que celle initialement prévue.

Ainsi, selon la Chambre régionale des comptes, l'économie nette totale sur les dépenses de la section de fonctionnement peut être fixée à 6 440 491 €, mais à laquelle s'ajoute une dépense complémentaire de 1,5 M€ au titre des intérêts de la LGV Tours-Bordeaux.

En ce qui concerne l'investissement, elle explique que le Département ne pourra pas durablement dépasser un investissement réel de 45 M€ par an, compte tenu de la dynamique de ses ressources propres. Cette somme est nécessaire pour assurer le service, la maintenance et l'entretien des équipements, investissements sur lesquels le Département est engagé.

Elle représente :

- 16 M€ pour l'entretien normal des routes et leur renouvellement ;
- 6 M€ pour les collèges ;
- 2 M€ pour les accompagnements éducatifs ;
- 2,6 M€ pour les actions sociales (EHPAD, Handicap…) ;
- 1 M€ pour le SDIS ;
- 2 M€ pour le numérique ;
- 4 M€ pour les autres bâtiments départementaux (ADAPT, CMS…) ;
- 1,5 M€ pour les investissements divers (informatique, véhicules…) ;
- 10 M€ d'engagements annuels indispensables (aide aux communes pour 6 M€ et agriculture pour 4 M€).

La Chambre régionale des comptes indique ensuite que le PPI (Programme pluriannuel d'investissement) adopté par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne fait apparaître, en plus de l'investissement récurrent, un total de 136 M€ de projets pour les dix prochaines années. En effet, il ne faut pas perdre de vue cet élément : nous devons mesurer la difficulté d'honorer nos engagements sur des projets qui sont importants, sans solution pérenne susceptible de soutenir tout cela. Ces projets représentent :

- 31,5 M€ pour la RN 21 ;
- 3,5 M€ pour le pont de Pierre à Agen ;
- 26 M€ pour le pont de Camelat et les infrastructures ouest d'Agen ;
- 23 M€ pour le contournement de Marmande ;
- 14,3 M€ pour le pont du Mas d'Agenais ;
- 3,5 M€ pour le contournement de Casteljaloux ;
- 12 M€ pour Center parcs ;
- 20 M€ pour la LGV.

La réalisation de ces projets nécessiterait un volume d'investissement annuel de 60 M€ : l'obstacle est très haut placé. Dans l'immédiat, le Département doit réduire ses dépenses d'un montant de 5,2 M€, constituées pour l'essentiel de dépenses d'intervention.

Enfin, en ce qui concerne la fiscalité, il convient de mobiliser des recettes nouvelles de fonctionnement, à hauteur de 15,5 M€, afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

La Chambre régionale des comptes constate que les marges de manœuvre sur les tarifs ou les recettes fiscales sont soit inexistantes, soit trop étroites pour être utilement mobilisées. Elle relève que le taux actuel de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) s'élève à 22,63 % en Lot-et-Garonne, inchangé depuis 2009, tandis qu'il a progressé depuis 2013 de plus de 1 % par an en moyenne, et de 5,2 % en moyenne pour l'année 2016 dans l'ensemble des départements. Il est donc, selon elle, nécessaire de relever le montant de ce taux appliqué en Lot-et-Garonne de 4,7 points, à 27,33 %, soit un impact sur la feuille d'impôt du contribuable de 8 %. Pour mémoire, la hausse moyenne de la fiscalité en 2017 des Départements de la strate s'élève à 13 %.

En outre, la Chambre indique que les ambitions manifestées par le Conseil départemental dans la promotion du tourisme justifieraient qu'il mette en place la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

M. MERLY. – Monsieur le Président, m'autorisez-vous à poser une question ?

M. le PRÉSIDENT. – Quand Monsieur Dezalos aura terminé, vous poserez votre question.

M. MERLY. – La hausse de la fiscalité des Départements est de 13 % ?

M. DEZALOS. – Oui.

M. MERLY. – Pour nous, elle est de 20 %.

M. DEZALOS. – Oui.

M. MERLY. – Voilà, c'est ce que je voulais savoir.

M. DEZALOS. – Oui, mais sur la part départementale.

M. MERLY. – Sur la part départementale, c'est cela que je voulais savoir. Pour nous, elle est de 20 %, et la hausse des Départements est de 13 %. Finalement, nous mélangeons cela avec l'impact sur la feuille d'impôts.

M. le PRÉSIDENT. – Cela est clair. Nous pouvons parler à la fois des taux, et de l'impact sur la feuille d'impôts. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes mesure l'impact sur la feuille d'impôts pour la simple et bonne raison que c'est d'abord cela qui intéresse les contribuables. Effectivement, le taux est de 20 % — c'est écrit dans les documents budgétaires — mais, ce qui importe, c'est la manière dont ce taux va se traduire. Puisque vous avez ouvert le débat, j'aimerais ajouter que 13 % d'augmentation en moyenne, cela représente des augmentations énormes, dans la mesure où tous les Départements n'ont pas augmenté. J'étais avec Pierre Bédier ce matin à l'Élysée, et il m'a dit avoir augmenté sa fiscalité, dans les Yvelines, de 60 %. De nombreux Départements ont augmenté leur fiscalité entre 20 et 30 %, en particulier les Départements ruraux, qui sont le plus en difficulté ; beaucoup d'autres entre 10 et 20 %. Enfin, les Départements métropolitains n'ont généralement pas augmenté leur fiscalité.

M. MERLY. – Monsieur le Président, c'était justement le sens de ma question : le taux de 13 % est-il à mettre en parallèle avec celui de 8 % ou avec celui de 20 % ?

M. le PRÉSIDENT. – Avec celui de 20 %.

M. DEZALOS. – Avec le relèvement qui nous est imposé et alors que la fiscalité n'a pas bougé ici depuis 2009, personne n'a prétendu que nous pourrions la faire évoluer de manière moins forte que dans l'ensemble des autres Départements. Afin d'être précis, je vais vous donner une simulation. Dans notre département, sur un montant de l'impôt de 1000 €, le contribuable verse aujourd'hui 613 € au titre de la commune et de la taxe d'ordures ménagères (intercommunale le plus souvent), et le Département prélève 387 €, soit 38 %. Avec le relèvement qui est indiqué, le nouveau taux de 27,33 %, la nouvelle cotisation départementale passera donc de 387 € à 467 €, soit une augmentation de 80 €. C'est cela qui produira la recette de 15,5 M€ dont nous parlions.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur Dezalos, pour cette présentation assez complète, je suppose que vous avez été encore plus dans le détail en commission. J'ouvre maintenant les débats. Qui souhaite prendre la parole ?

M. MERLY. – J'ai une question à poser, s'il vous plaît, Monsieur le Président. J'aimerais savoir si la Chambre régionale des comptes a été saisie également pour les Départements qui n'ont pas fait le même choix que nous, ou si nous sommes les seuls à y être confrontés.

M. le PRÉSIDENT. – Oui, nous sommes les seuls.

M. MERLY. – D'accord. Je demandais cela car Monsieur Dezalos a précisé dans sa présentation que si nous avions fait le choix inverse, nous aurions tout de même été rattrapés par la Chambre régionale des comptes. Je pose la question afin de bien comprendre.

M. le PRÉSIDENT. – Cela risque d'arriver à quinze autres Départements puisqu'un courrier a été adressé par le Président de la Caisse nationale d'allocations familiales au Premier ministre en poste avant Monsieur Philippe, pour lui demander de déférer ces quinze Départements parce qu'ils n'avaient pas versé l'ensemble de leurs obligations (les dépenses RSA étant obligatoires). Nous étions trois ce matin à défendre la position des Départements ruraux, et le Président de la République s'est montré très ouvert à ces problématiques. Nous sommes donc les seuls à avoir mis cela en avant, et nous avons bien fait parce que nous avons contribué à la prise de conscience nationale, et parce que nous pouvons maintenant avoir une position nationale qui me permet d'être responsable d'un groupe de travail au sein de l'ADF. Je suis désormais invité aux négociations sur ces sujets, ce qui permettra au Département d'être au cœur de la discussion, en formant l'espoir que tout cela se passe bien. Je suppose que Monsieur Lepers souhaite maintenant prendre la parole, je la lui donne bien volontiers.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers collègues, lors de la session budgétaire, le 3 avril dernier, j'avais dit que le budget primitif présenté était insincère, qu'il contrevenait en cela aux règles fondamentales du droit public, et que nous courions le risque d'une mise sous tutelle. Monsieur le Président, vous m'aviez alors répondu, je vous cite, que j'étais « dans la démagogie la plus vile », que je voulais « faire peur et plaire aux médias ». Ce sont vos mots. Monsieur le Président, Qui avait raison ? Qui avait la bonne analyse ? Qui était dans la démagogie ? Je ne souhaite pas, en posant ces questions, donner des leçons à qui que ce soit. Je souhaite simplement vous inciter à plus de modestie, et surtout, à moins de mépris à l'égard de votre opposition. Les propos que vous avez tenus lors de la dernière session étaient particulièrement violents et la situation nous confirme qu'ils n'étaient en rien justifiés. J'attends donc que vous les retiriez.

Mes chers collègues, la situation de notre collectivité est très grave et nous n'avons pas attendu cette session pour le souligner. Permettez-moi encore de revenir sur nos échanges passés. Il y a à peine cinq mois, en débats d'orientations budgétaires, je vous avais dit textuellement : « Nous risquons le défaut de paiement à la fin de l'année, c'est maintenant qu'il faut agir ». Je vous avais incités

à prendre enfin la mesure de la situation. Vous nous aviez répondu que nous étions encore une fois dans la démagogie la plus dure, et que notre discours n'était pas crédible aux yeux des Lot-et-Garonnais. L'an dernier, lors du débat budgétaire, je vous avais dit très exactement : « Notre situation financière est catastrophique, et nos marges de manœuvre inexistantes ». Et je vous avais demandé d'être à la hauteur des enjeux. Vous m'aviez répondu, Monsieur le Président, qu'il s'agissait d'une position démagogique, encore, et que mon discours était excessif, déconnecté des réalités. Dès 2015, dès le début de ce mandat, je vous avais demandé de réagir en expliquant, je cite encore, que « les capacités d'action du Département étaient considérablement réduites ». Vous me répondiez que j'étais dans la critique peu fondée.

Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme, et si la Chambre régionale des comptes reconnait simplement, je cite, « une recherche d'économies au cours des exercices précédents », les efforts n'ont pas été à la hauteur des risques. Vous auriez dû réviser, non pas quelques régimes d'aides, mais l'ensemble des régimes, comme nous vous le proposons depuis longtemps. Vous auriez dû renoncer à la gratuité du transport scolaire, comme le feront bientôt vos amis socialistes à la Région, qui nous coûte 1,5 M€ par an depuis 2008. Vous auriez dû renoncer au chèque déjeuner qui coûte 350 000 € par an. Vous auriez dû réduire le nombre de fonctionnaires de catégorie A, qui a plus que doublé depuis 2008. Sans doute, ces mesures n'auraient pas suffi pour éviter la hausse de fiscalité, mais elles auraient peut-être pu l'atténuer. Alors non, vous n'êtes pas seuls responsables, Monsieur le Président, chers collègues de la majorité, de la situation que nous vivons. Mais vous devez assumer, sans langue de bois, sans argutie, votre coresponsabilité.

L'autre responsable, c'est évidemment l'État. Je parlais dans mes interventions récentes de maltraitance institutionnelle, expression que vous réfutiez à l'époque, Monsieur le Président, mais l'avènement d'un nouveau Gouvernement vous a déjà fait changer d'appréciation. La liste des coups portés par l'État à la collectivité départementale est pourtant longue, et je n'en citerai qu'une infime partie : baisse de la dotation globale de fonctionnement, baisse des dotations de compensation des exonérations de fiscalité, augmentation du point d'indice de la fonction publique, augmentation du RSA, augmentation des mineurs non accompagnés à la charge du Département, protocole PPCR, etc. Voilà simplement quelques exemples des mesures prises au cours des cinq dernières années : des réductions de ressources et augmentations de charges.

La question que nous posons aujourd'hui est simple : cela va-t-il continuer ? Au cours de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a clairement dit qu'il demanderait de nouveaux efforts aux collectivités. La rencontre de ce matin, entre le Président Macron et une Délégation de l'ADF à laquelle vous avez participé, Monsieur le Président, donne effectivement des pistes pour l'avenir : des espoirs pour les Départements, mais rien de concret pour l'instant. La Conférence des territoires, attendue pour le 17 juillet apportera peut-être, nous l'espérons, des perspectives plus précises que celles évoquées ce matin.

Pour l'instant, une chose est sûre : en dépit de votre rencontre avec le Président de la République, les Lot-et-Garonnais subiront une augmentation de plus de 20 % de la part départementale de la taxe foncière. Ils subiront une baisse des subventions aux associations. Ils subiront une baisse de l'investissement départemental. Et les déclarations des uns et des autres n'y changeront rien. Cependant, je tiens à vous le dire, Monsieur le Président, votre attitude nous interroge. Votre communication, empreinte de modestie comme toujours, vous érige en grand défenseur des départements ruraux. Et ce positionnement appelle plusieurs questions.

Monsieur le Sénateur, n'avez-vous pas soutenu les lois de finance, votées ces cinq dernières années, et qui prévoyaient les baisses de dotation que nous connaissons ? N'avez-vous pas soutenu la loi NOTRe, qui s'est traduite par la perte de compétences essentielles pour nos territoires ? N'avez-vous pas soutenu la politique du Gouvernement qui a conduit à une hausse sans précédent du chômage, et donc de nos dépenses sociales au cours du précédent quinquennat ? N'avez-vous pas critiqué l'ADF, quand elle refusait le marché de dupes proposé par le Gouvernement, qui entendait recentraliser le RSA sur la base des dépenses de 2014 ? Et pourquoi, Monsieur le Président, n'êtes-

vous pas allé voir le Président de la République à l'époque, alors que vous connaissiez bien un certain ministre de l'Intérieur chargé, entre autres, des collectivités et qui n'a pas franchement fait avancer la cause ? Pourquoi n'avez-vous pas fait partie des présidents des Conseils départementaux qui sont allés rencontrer le Premier ministre en février 2016 pour demander justement un changement d'attitude de l'État ? Ces questions, Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur, vous les jugerez sévèrement, mais elles sont légitimes au regard de votre positionnement actuel. Et la réponse nous semble claire : vous vous érigez aujourd'hui en défenseur des départements ruraux, mais pendant cinq ans, avec vos amis du Gouvernement, vous avez été les fossoyeurs des départements ruraux.

Nous voilà donc aujourd'hui dans l'impasse. Une situation inédite, puisqu'en dépit des difficultés que rencontrent de nombreux départements, nous sommes aujourd'hui le seul à faire l'objet d'une procédure de mise sous tutelle. Et depuis les lois de décentralisation, la tutelle n'a été appliquée qu'à deux reprises pour des départements. Pour l'éviter, il nous faudrait donc adopter un budget rectificatif. Un budget qui, vous nous l'avez expliqué en commission de refondation, a été élaboré main dans la main avec la Chambre régionale des comptes.

Ce budget signe l'arrêt de mort de notre collectivité. Il éteint définitivement le moteur du territoire qu'était le Département. Il l'achève, en quelque sorte, car depuis des années déjà ses interventions n'ont fait que disparaître : suppression de l'aide aux bâtiments communaux ; suppression de l'aide aux équipements sportifs, aux bâtiments scolaires, aux parcs locatifs communaux ; suppression de l'aide à l'encadrement des centres de loisirs ; suppression de l'aide à l'équipement informatique des écoles ; suppression de l'aide des crèches publiques, suppression du Tremplin rural ; suppression de la prime de Noël aux parents privés d'emplois ; suppression de l'aide au patrimoine non protégé ; suppression de l'aide à la voirie communale avec le RKG ; suppression du financement des déplacements des écoles primaires ; suppression à la création d'aires d'accueil des gens du voyage ; suppression de l'aide aux équipements culturels ; suppression de l'aide aux études préalables d'opérations de restauration immobilières ; suppression de l'aide à la voirie communale sinistrée.

Si l'on ajoute à cela les pertes de compétences prévues par la loi NOTRe, qui nous retire le transport des voyageurs, le transport scolaire, l'agriculture et son développement économique, que la Région semble rechigner à assumer au niveau où nous le faisions, Monsieur le Président, faut-il être naïf ou complaisant pour encore dire que le Département est le moteur du territoire ? Et il le sera moins encore après l'adoption de ce budget, puisque nous allons encore réduire nos interventions. On nous enjoint de supprimer plus de 2 M€ d'investissements dans le social, dans l'économie, l'agriculture, l'éducation, le sport ou encore la culture. On nous enjoint de retirer notre participation financière à des structures essentielles pour le territoire, et j'évoquerai en particulier la ligne aérienne Agen-Paris, qui est déterminante, j'insiste, pour les entreprises lot-et-garonnaises, et c'est un homme d'entreprise qui vous le dit. On nous enjoint de réduire notre investissement à l'étiage, bien que sur ce point nous y sommes déjà arrivés en 2016. On nous enjoint d'augmenter notre dette de 15,5 M€ sur ce seul budget. On nous enjoint d'augmenter la fiscalité, qui pèse sur les Lot-et-Garonnais, de plus de 15 M€. Je le redis, ce budget signe l'arrêt de mort de notre collectivité. Et le pire, c'est qu'il ne règle pas pour autant l'avenir.

L'an prochain, comment bouclerons-nous notre budget si les dépenses sociales continuent de progresser ? Comment ferons-nous, si des charges nouvelles nous sont encore imposées ? Mais surtout, comment dégagerons-nous de nouvelles marges financières pour investir et assurer les services essentiels aux Lot-et-Garonnais ? La balle est dans le camp du Gouvernement.

J'arrive à un autre constat, sur lequel nous nous rejoignons : celui de l'inégalité croissante entre les Départements. Nous ne pouvons pas accepter que certains Départements pourvus de recettes fiscales dynamiques multiplient les investissements et les services à la population, quand un Département comme le nôtre est acculé à n'être qu'un tiroir-caisse pour les allocations de solidarité. La solidarité que l'État impose pour les individus, il ne l'assume pas pour les territoires. Faut-il plus de péréquation, de nouveaux financements de l'État, ou une révision de l'architecture territoriale ?

Nous attendons que ce nouveau Gouvernement fasse enfin bouger les lignes, et qu'il apporte de réelles solutions à l'inégalité territoriale croissante. Mais dans l'immédiat, l'issue qui nous est proposée n'est pas acceptable. Nous ne pouvons accepter que les Lot-et-Garonnais payent plus d'impôts que les autres pour avoir moins de services, de subventions et d'investissements. Nous ne pouvons accepter que l'on paye 17,46 % de taxes foncières en Gironde, et 27,66 % en Lot-et-Garonne, tout en bénéficiant de moins d'infrastructures et de services publics que nos voisins.

Alors, Monsieur le Président, chers collègues, face à l'ampleur de l'injustice et l'inertie de l'État, nous devons à présent faire un choix difficile. Ce choix engage notre responsabilité d'élus, puisque nous avons été désignés par nos concitoyens pour défendre leurs intérêts. Notre groupe ne votera pas ce budget primitif rectifié. Il refuse de faire payer les Lot-et-Garonnais pour une situation dont ils ne sont pas responsables et, en cela, il demande à l'État de prendre ses responsabilités en prenant la tutelle administrative du Département. C'est une décision difficile, nous le savons, mais c'est une décision que nous prenons en responsabilité, parce que nous croyons que seuls des actes forts pourront inciter le Gouvernement à agir.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne va pas se mentir, effectivement, on est mal, très mal. Oui, notre Département chéri est aujourd'hui sous perfusion. Notre territoire se retrouve sous respiration artificielle. Il suffirait juste de le débrancher pour qu'il disparaisse paisiblement dans un ultime soupir. Le faire-part de décès est déjà calé sur les rotatives. On devine sans grand mal l'épitaphe : « Ci-gît le Conseil départemental, mort par asphyxie financière ». Pardonnez-nous pour cette nouvelle oraison funèbre, mais la mort nous guette. Depuis que l'on nous bassine, ici, dans cet hémicycle, en nous disant que c'est bientôt la fin, on s'en est presque fait une raison : c'est vous dire. Et ce ne sont pas les préconisations de la si « charmante » Chambre régionale des comptes qui nous feront changer d'avis. Nous en reparlerons, un peu plus tard, de la CRC.

Oui, cela sent vraiment le sapin, du nom de l'ancien ministre des Finances, qui aurait pu, sur un malentendu, nous signer un chèque pour sauver notre peau. Mais encore eût-il fallut, là-haut, une simple volonté politique du feu Gouvernement socialiste pour donner aux départements ruraux, dont le nôtre, juste les moyens de vivre ou de survivre. Au lieu de quoi, cet exécutif, qui aurait pu en son temps supprimer cette strate de l'indigeste mille-feuille territorial, a maintenu les Départements — avec raison —, mais pour mieux ensuite les crucifier, les tuer : c'était en fait reculer pour mieux sauter. Oui, c'est la ruralité qu'on assassine, c'est le Lot-et-Garonne qu'on laisse crever la gueule ouverte, c'est notre territoire qu'on envoie en bloc à l'abattoir. Oui, c'est notre département tout entier que l'on raye de la carte de France. Insupportable ! Tuer la ruralité, c'est aussi offrir au Front national un terreau fertile.

Nous accusons l'État pour discrimination territoriale. Nous accusons l'État pour non-assistance à Département en danger de mort. Nous accusons l'État de ne rien assumer, ni ses responsabilités, ni ses compétences. Nous accusons l'État coupable d'un scandaleux désengagement qui nous condamne aujourd'hui à l'asphyxie financière, à la banqueroute, au dépôt de bilan, bref à une mort annoncée. On y revient toujours. Franchement, comment peut-on contraindre les Départements, d'ailleurs qu'ils soient riches ou pauvres, à se substituer à l'État ? N'ayons pas peur des mots, c'est un vrai scandale d'État.

Une fois que l'on a dit cela, que fait-on ? Face à une fin annoncée, il y a deux façons d'appréhender et de voir les choses : soit baisser les bras, soit se battre. Avec Nathalie, nous avons décidé de nous battre, jusqu'au dernier souffle. Nous sommes aujourd'hui convaincus, et persuadés, que le Lot-et-Garonne n'est pas complètement mort. Tant qu'il y aura de la vie, nous lutterons.

Et c'est aussi pour cela que la Dynamique Citoyenne, le groupe que nous représentons et que nous portons, dans cette Assemblée départementale, a signé sans rechigner la lettre adressée au nouveau Président de la République, en date du 19 mai dernier. C'est aussi pour cela que nous avons participé à la pose symbolique d'une banderole sur les grilles de l'Hôtel du Département, appelant simplement à la défense des départements ruraux. C'est aussi pour cela que notre groupe a

accompagné le Président Camani à Paris, fin juin, pour défendre le « 47 ». C'est aussi pour cela que nous cautionnerons et appuierons toutes les futures initiatives qui iront dans ce sens. Ce combat n'aura de sens que s'il est partagé et assumé par tous. Ce n'est malheureusement pas le cas au sein de cette Assemblée, et nous le regrettons profondément. Amèrement, même.

Comment peut-on encore, dans ces circonstances dramatiques, se cacher derrière une posture purement politicienne, puérile et stérile, pour refuser la main tendue ? Comment peut-on s'opposer continuellement à tout, de façon systématique, voire épidermique, quand il en va de la survie de notre Département ? Comment peut-on dire qu'on la joue collective – c'était écrit dans la presse –, quand on refuse de parapher la lettre adressée au Président de la République ? Quand on refuse de poser la fameuse banderole prétextant un nouveau coup de communication, ou quand on se fait prier, oui, pour accompagner le Président de notre institution dans la capitale ?

Merci à Jean-Pierre Moga de s'être dévoué, sinon l'opposition aurait brillé, à Paris, par son absence. Regrettable. Rassurez-vous, l'ancien maire de Tonneins n'est pas monté pour prendre les dimensions de son futur bureau au palais du Luxembourg, mais bien pour « bosser » avec la délégation lot-et-garonnaise, dans le seul intérêt général de notre Département. Chapeau Jean-Pierre, c'est un clin d'œil, le Lot-et-Garonne te le rendra ! Oui, nous regrettons avec Nathalie que l'opposition, au regard du contexte général, ne joue pas davantage le jeu, ne soit pas plus impliquée dans ce combat, dans cette lutte sans merci, où notre cohésion, notre union et notre solidarité pourraient être des atouts déterminants. Le dire fait rire, le faire fait taire.

L'opposition avait pourtant fait un premier pas, en intégrant la commission de refondation il y a deux ans. Mais je sens bien qu'ils y viennent à reculons, sans être force de proposition. Franchement, dans ces conditions, il ne fallait pas venir ! Le courage, en politique, c'est aussi savoir se démettre. Nous savons que nous allons encore nous attirer quelques foudres, mais nous sommes vaccinés. Vous savez, nous avons la peau dure. Nous n'avons pas été élus pour être des moutons, des pousse-bouton, des plantes vertes, et encore moins des bénis « oui-oui ». Nous tenons à notre liberté de parole et de ton. Et de choix.

Quand je vote sans sourciller le budget de l'agglomération d'Agen, cela n'émeut personne. Mais quand je vote le budget du Conseil départemental, là, c'est le tollé général. Mais où va-t-on ? Me faire traiter par Monsieur Lepers, dans les journaux, de porte-parole de la majorité socialiste m'a beaucoup fait rire. D'ailleurs Nathalie a mis ce soir sa plus belle robe rose, vous apprécierez. Mon cher Guillaume, c'était tout sauf une idée de génie, tu dois pouvoir faire beaucoup mieux ! Et ce n'est pas fini, j'entends déjà : « Il faut calmer le p'tit Delbrel ! ». Certains autres m'ont déjà promis l'enfer pour les futures échéances électorales. J'aurai, dit-on, des candidats LR, UDI et Modem partout en face de moi. Et pourquoi pas PS, les Insoumis ou En Marche, pendant que vous y êtes ? Vous savez quoi ? Je n'en dors quasiment plus la nuit : c'est à vomir. C'est cette politique d'un autre temps dont les gens ne veulent plus. Le clivage gauche-droite et l'alternance qui allait avec sont aujourd'hui dépassés. Bien sûr qu'il faut une opposition, mais elle doit être critique, constructive, productive, participative. C'est avec cet état d'esprit, chevillé au corps et au cœur, que nous travaillons, Nathalie et moi. Refermons le chapitre.

Nous parlions de Paris, tout à l'heure. J'ai eu l'honneur, et le privilège, en tant que président de groupe, de faire partie de la délégation lot-et-garonnaise. Certes, nous sommes rentrés bredouilles, sans le chèque de 20 M€, mais nous n'avons pas perdu notre temps dans la capitale entre l'ADF, le ministère de la Cohésion territoriale et le Sénat. Des échanges fructueux, une vraie écoute, des témoignages et des pistes à explorer. Surtout la garantie que le Lot-et-Garonne devienne le département pilote, dans la défense de la ruralité, une sorte de laboratoire pour réparer la fracture territoriale si chère au Président Macron. Le Lot-et-Garonne, oui, a réussi son coup. Et que notre Président soit officiellement désigné par l'ADF comme responsable du groupe de travail sur la défense des départementaux ruraux est déjà une victoire en soi. Qu'il ait rencontré le Président Macron ce matin à l'Élysée en est une autre. En espérant, évidemment, un match retour entre Garonne et Lot, pour une des premières Conférences nationales des territoires, visant à refonder le pacte de confiance entre l'État et l'échelon départemental. Ce serait effectivement un signal fort envoyé à notre Département.

Quand vous entendez, et nous l'avons entendu à Paris, Benoît Huré, Président LR du Conseil départemental des Ardennes – accessoirement vice-président du Sénat – évoquer les problèmes financiers de son Département, j'ai l'impression d'entendre notre Président. Et pourtant, ils ne sont pas de la même famille politique, mais partagent aujourd'hui le même combat : la défense de nos territoires ruraux.

Le mal est d'abord conjoncturel, géographique aussi, économique évidemment, et bien plus profond que certains ne voudraient le dire. Il touchera à terme tous les départements pauvres, ruraux, éloignés du littoral. Et seul l'État, oui, seul l'État pourra nous éviter ce « génocide » territorial. Il suffit simplement d'une volonté politique de notre exécutif national pour débloquer la situation. Et signer un chèque. La réponse ne viendra pas de Bercy. Les comptables « bac+19 » du Ministère des Finances ne nous feront aucun cadeau, a fortiori au regard du contexte général.

Pour 2017, nous le savons tous ici, c'est mort. Nous voilà aujourd'hui réunis dans cet hémicycle, avec le couteau sous la gorge, pour valider – ou pas – les préconisations de la Chambre régionale des comptes. Et soyons francs : quoi qu'il arrive, ce budget sera de toute façon validé. Soit par notre Assemblée, soit au pire par la Préfecture qui reprendrait la main, si d'aventure la majorité des conseillers départementaux désapprouvaient ce nouveau budget. La main, il faut à tout prix la garder.

La Dynamique Citoyenne ne votera pourtant pas le BP 2017 revu, corrigé et rectifié. Nous nous abstiendrons, par convictions et par principe. Voyez aussi, et surtout, dans cette abstention qui ne changera rien au vote final, notre volonté de poursuivre le combat. Nous ne pouvions pas décemment voter ce budget. Pas question de faire payer aux Lot-et-Garonnais le scandaleux désengagement de l'État ! Quel est notre avenir immédiat ? Une ligne aérienne Agen-Paris qui a du plomb dans l'aile, des investissements majeurs revus à la baisse, des grands projets d'infrastructures fortement menacés (RN 21, pont de Camélat, rocade marmandaise, j'en passe et des meilleures…), des associations sportives et culturelles fragilisées par de nouveaux coups de rabots, plus une augmentation sur la feuille d'impôts de 8 % pour tous les propriétaires à travers la taxe sur le foncier bâti : la pilule a du mal à passer. Elle aurait pu être plus amère, mais elle a du mal à passer. Nos dépenses non obligatoires en prennent un sacré coup. Et tout cela, cette purge budgétaire, juste pour sauver l'année 2017.

Et après ? Si rien ne bouge là-haut, ce sera pire encore ! Ce n'est plus supportable. Juste un exemple concret et chiffré pour mieux comprendre l'insolvabilité de l'équation. Prenons le cas du personnel, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2013, il y avait 1 530 équivalents temps plein (ETP) au Conseil départemental. En 2017, il n'y en a plus que 1 406 : cela fait 124 ETP en moins en quatre ans, soit une moyenne de 31 agents en moins par an : c'est colossal ! Je vous pose une colle : savez-vous ce que représente sur le personnel, dans la même période 2013-2017, les mesures règlementaires imposées par l'État (indice, parcours des carrières et rémunérations, j'en passe là aussi et des meilleures…) ? Cela équivaut, écoutez-bien, à 156 ETP en plus. Comment voulez-vous que le Conseil départemental s'en sorte ?

En clair, tous les efforts consentis ont été balayés d'un revers de la main par de nouvelles mesures Gouvernementales. Oui, ce n'est plus tenable. La balle est, aujourd'hui, dans le camp de l'État. Le combat continue. Comptez sur nous pour ne rien lâcher. Rien ! Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Chers collègues, après plusieurs mois d'une mobilisation qui nous a amenés à défendre tous ensemble, et jusqu'à Paris, les intérêts du Lot-et-Garonne, après la rencontre qui s'est tenue aujourd'hui entre notre Président et le Président de la République, nous voici réunis dans cet hémicycle pour un choix lourd de conséquences, cela a été dit, pour l'avenir de notre Département. Mais aussi importante que soit cette décision pour le Lot-et-Garonne, aussi difficile soit-elle à prendre pour notre Assemblée, il serait regrettable qu'elle vienne balayer, d'un revers de main, l'unité qui nous a notamment amenés à défendre ensemble notre Département, ici, et dans les plus hautes sphères de l'État.

Nous sommes engagés dans une mobilisation dont la réussite dépend de notre capacité à nous faire entendre. Et comment être audibles, crédibles, si nous ne portons pas un discours clair, cohérent et unique ? Nous ne sommes pas là dans une bataille de communication. Je souhaite mettre en garde l'opposition sur la portée de nos discours, ainsi que sur leurs répercussions. Serons-nous efficaces, serons-nous entendus, quand à Paris nous sommes tous d'accord pour réclamer à l'État qu'il compense les dépenses de solidarité à leur juste niveau, et que dans le même temps, en Lot-et-Garonne, un autre discours est tenu ?

Mes chers collègues de l'opposition, quelle est votre position ? Celle qui a été défendue à Paris, quand Jean-Pierre Moga a pris part à la délégation avec notre Président, Raymond Girardi, Christian Dezalos, Christian Delbrel et les parlementaires de Lot-et-Garonne ? Ou bien celle que vous soutenez dans les lignes d'une tribune ou dans cet hémicycle ? Selon vous, quand êtes-vous le plus utiles aux Lot-et-Garonnais ? Lorsque vous participez à cette mobilisation commune, ce dont on vous remercie, qui rassemblera demain l'ensemble des départements subissant la même injustice ? Ou bien lorsque vous délivrez, ici, un discours contradictoire avec les arguments que nous avons défendus ensemble à Paris, mais également en décalage complet avec la qualité des échanges qui sont les nôtres depuis la création de la commission de refondation à laquelle nous participons tous ensemble ?

Pour ma part, je suis convaincu que c'est en étant rassemblés et en portant un discours clair, cohérent, que nous serons le plus efficaces. Le combat dans lequel nous sommes engagés n'est pas celui d'un groupe politique, ni même celui du Conseil départemental, mais le combat de tous les Lot-et-Garonnais contre l'injustice qu'ils subissent, le combat de tous les départements ruraux contre cette injustice.

Mes chers collègues, j'en conviens, le budget rectificatif qui nous est présenté aujourd'hui n'est pas du tout celui que nous aurions souhaité. C'est bien pour cela que nous nous sommes battus, c'est pour cela que notre Président a rencontré le Chef de l'État, et c'est encore pour cela que nous continuerons à nous battre demain. Nous avons, certes, arraché à la Chambre régionale des comptes de préserver l'essentiel, mais ce budget qui doit composer avec une compensation insuffisante de l'État et une hausse de la fiscalité ne peut pas nous satisfaire. Mais ne nous trompons pas : il n'y a en réalité aucun choix qui s'offre à nous face à cette proposition de la Chambre régionale des comptes. Voici la réalité crue, telle qu'elle est : soit nous adoptons les propositions qui nous sont faites et les appliquons, soit nous les rejetons, et celles-ci seront tout de même appliquées… mais par l'État qui aura pris la main sur l'exécution budgétaire. Vous l'aurez compris, si un vote contre ces propositions permettait de ne pas augmenter la fiscalité départementale et de maintenir un même niveau d'aide aux collectivités ainsi qu'aux associations, notre majorité n'aurait pas hésité une seconde.

Malheureusement, il n'en est rien et la seule question qui se pose est de savoir si nous, élus de ce parlement de Lot-et-Garonne, sommes prêts à abandonner les commandes de notre Département à l'État ou, au contraire, si nous assumons ce choix difficile et acceptons de prendre nos responsabilités. Cette question s'est bien évidement posée à notre majorité, et je comprends tout à fait qu'elle puisse faire débat. Mais si de façon unanime nous sommes révoltés par la double peine que l'État inflige à notre Département – à savoir compensation insuffisante et hausse de fiscalité –, nous ne pouvons que refuser qu'une troisième peine lui soit infligée : celle de l'abandon de ses élus.

Parce que si nous, élus, abandonnons les commandes de notre territoire, qui défendra l'intérêt des Lot-et-Garonnais face à la logique comptable et implacable de l'État et de Bercy ? Les services de l'État ? La Chambre régionale des comptes ? Ne rêvons pas, si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place. Nous en avons reçu le mandat, et nous devons donc l'assumer, aussi inconfortable que puisse être la situation.

Mes chers collègues, ce soir, en adoptant ce budget rectificatif, nous ne rendons pas les armes. Bien au contraire, et je remercie Christian pour ce qu'il vient de dire, c'est parce que nous gardons la main sur l'exécution budgétaire du Département que nous conservons notre capacité à poursuivre notre combat pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais. Le vote de ce soir n'est aucunement la conclusion de notre mobilisation. Celle-ci va se poursuivre, avec les autres Départements qui subissent le même traitement inacceptable. En fédérant ces Départements, en nous rassemblant nous-même au sein de notre collectivité, en évitant l'écueil des postures aussi faciles qu'improductives, je suis convaincu que nous trouverons la force de faire aboutir ce combat légitime.

Je ne suis pas rentré dans le détail de l'attaque qui a été faite sur le précédent Gouvernement, parce qu'il y a vraiment des choses qui nous pèsent tous. Je vais juste rappeler que des mesures dommageables ont été prises juste avant, comme par exemple la mise en place du RSA sans son financement : le delta est de plus de 25 M€ pour cette année. Il y a donc des responsabilités du précédent quinquennat, mais aussi de celui d'avant.

M. LEPERS. – Permettez-moi de répondre aux différentes attaques venant de la majorité. Je ne sais pas exactement à qui répondre, mais ces attaques sont de toute façon à peu près similaires. Je ne sais pas ce qui n'a pas été clair dans nos propos depuis deux ans. En effet, j'ai toujours dit : « Constructif, mais intransigeant ».

À chaque fois qu'on a demandé à l'opposition d'être présente, nous étions là. Oui, j'ai des regrets à propos de la commission de refondation. Je vous ai dit, droit dans les yeux, que nous n'avions pas été assez loin au moment où nous avons demandé de réviser les aides. Oui, je pense que nous avons fait beaucoup d'information, et peut-être pas suffisamment de travail. Mais ne dites pas que l'opposition n'a pas été présente, c'est insupportable. Ne dites pas que moi, qui viens de la société civile, j'alimente le clivage droite-gauche. Non, nous avons été là. Par contre, que je refuse d'être présent à une campagne de communication, et je maintiens, pour mettre une banderole sur un département, me semble justifié : ce n'est pas de l'action. Pour moi, c'est de la communication. Et tu saurais, si tu t'étais renseigné, ou si tu avais pris la peine de me téléphoner, que je n'ai pas pu me libérer en deux jours, parce que ce n'est pas toujours simple quand on est dans le privé de se libérer en deux jours. Donc, en ce qui concerne la banderole, oui, nous ne voulions pas y participer. La lettre au Président, pourquoi ? Parce que je refuse de cautionner une belle lettre qui vante les mérites de la majorité. Non, il faut être humbles, il faut être modestes ! Oui, pour aller rencontrer le Président, pour aller l'alerter, et j'ai toujours été là, je serai toujours là ; mais non, pour cautionner une lettre qui explique dans sa quasi-totalité les bienfaits de la majorité : c'est cela que je condamne.

Et aujourd'hui, vis-à-vis de mes propos, vous auriez dû changer votre discours. Tu aurais dû changer ton discours, parce que je ne vois pas ce qu'il y a d'opposition critique. Je dis juste que je ne cautionnerai pas parce que je ne comprends pas, et parce que les habitants du canton me posent la question et qu'ils ne comprennent pas non plus pourquoi se réveiller maintenant pour aller à Paris. Pourquoi, pendant cinq ans, alors qu'on avait un ministre dans le Lot-et-Garonne, on n'y a pas été. Pourquoi on n'est pas montés au créneau ? Ce n'est pas moi qui vous pose ces questions ce soir, ce n'est pas un homme LR, ce n'est pas un homme de droite, c'est un homme qui écoute ces personnes sur le marché, et à qui l'on dit : « Mais qu'est-ce que vous faites ? ». Parce qu'on est avec vous, Monsieur le Président : ne croyez pas que les gens ne voient que le clivage droite-gauche. Non, nous sommes conseillers départementaux, et donc nous sommes alertés de la même manière. Et on nous a dit : « Mais qu'est-ce que vous faites ? C'est maintenant que vous vous réveillez pour aller à Paris, alors que vous aviez toutes les chances de pouvoir le faire il y a quelques années ? ». C'est cela que je dénonce ce soir, et je continue à le dénoncer parce que nous avons des opinions très différentes entre nous, sur les dépenses de fonctionnement. Nous ne sommes pas d'accord sur le parcours qui nous a amenés à cette situation, mais on entérine.

M. le PRÉSIDENT. – À propos de quoi n'êtes-vous pas d'accord ? Quelles propositions faites-vous ? Soyez clair, faites des propositions !

M. LEPERS. – Nous n'étions pas d'accord sur le transport, sur les tickets restaurant, sur les embauches d'encadrement, mais je ne vais pas me répéter.

M. le PRÉSIDENT. – Ça, c'est des propositions ? Oui… nous sommes loin des 20 M€, là.

M. LEPERS. – Je ne veux pas paraître lassant et justement, je ne veux pas que ce soit le budget. Ce que je souhaite vous dire ce soir, c'est que les attaques sont faciles : reparler du clivage gauche-droite, tu as raison, c'est dans la mouvance. Mais au contraire, je pense que c'est moi qui ne suis pas dans cet état d'esprit, et je suis très sincère. Ce soir, je vous le dis, je suis déçu, et perturbé. Je vous parle avec mon cœur parce que nous allons rentrer chez nous en ayant augmenté, parce que nous ne sommes pas majoritaires, les impôts Lot-et-Garonnais. Et je me sens mal, parce que j'ai fait une campagne lors de laquelle j'ai dit que je ne le ferai pas, je pense que vous aussi d'ailleurs, et je suis révolté. Donc, Monsieur le Président, comprenez cette révolte, et il n'y a pas de droite ou de gauche, de LR ou de quoi que ce soit. Je suis révolté, je suis mal vis-à-vis de mes électeurs, je suis mal vis-à-vis des Lot-et-Garonnais, et arrêtez de nous dire que nous faisons de la politique politicienne car cela me rend malade.

M. le PRÉSIDENT. – Il ne faut pas vous rendre malade, Monsieur Lepers.

M. CHOLLET. – Oui, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur Lepers parce que dans ces temps difficiles il est important de garder beaucoup de respect les uns pour les autres. Nous avons le droit de ne pas être d'accord sur le fond, comme sur la forme. Sur la forme, ce n'est pas étonnant qu'il y ait eu une campagne de communication qui nous a un peu irrités, mais je voudrais seulement en donner un exemple.

Aujourd'hui, il y a eu cette réunion avec vous, Monsieur le Président, et le président Bussereau qui menait cette équipe dans le bureau du Président Macron. Nous avons deux communiqués de presse : l'un de l'ADF, de quelques lignes, et l'autre du Département, de deux pages entières. Le président Bussereau dit simplement avoir rencontré le Président de la République, qui a écouté la délégation de l'ADF et a affirmé sa volonté de trouver des solutions adaptées aux difficultés des Départements, dont il a confirmé l'importance dans notre République. Il précise que cette ambiance est positive et que le dialogue peut se poursuivre dans les mois qui viennent. Je félicite les personnes qui sont autour de vous, pour la rédaction du communiqué du Département, car je les trouve remarquablement efficaces.

M. le PRÉSIDENT. – Et peu chères, puisque nous avons divisé le budget.

M. CHOLLET. – Oui, mais vous devriez les augmenter parce qu'ils le méritent. Ils sont capables de réécrire huit points que vous avez cités : les mesures spécifiques pour les départements ruraux, la volonté de ne pas engager de nouvelle réforme territoriale, la prise en considération de l'urgence, la volonté de recentraliser le RSA, l'engagement de s'attaquer en parallèle à la question de l'efficience, la présentation des Conférences de territoire… Huit points, c'est extraordinaire. Nous n'avons pas l'impression que vous avez participé à la même réunion que le président Bussereau.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous assure que c'est la vérité.

M. CHOLLET. – L'important, c'est que cela réussisse. L'important, ce sont les Lot-et-Garonnais. Le point essentiel est le suivant : vous avez une responsabilité vis-à-vis de laquelle vous ne pouvez pas vous dérober. Vous avez pris le parti de mettre dans les comptes 20 M€, c'est-à-dire une hypothétique recette qui n'existait pas et qui n'avait pas de lien avec un crédit ministériel. Et, à juste raison, Madame le Préfet a saisi la Chambre régionale des comptes.

Je voudrais rappeler à mes collègues mais aussi de la majorité, parce que c'est cela la vérité : les autres départements n'ont pas fait cela. Ils ont dit : « Sur les dépenses, quand on n'aura plus d'argent à donner à la CAF pour payer le RSA, nous arrêterons de payer. » Je voudrais le traduire dans la vie de vos territoires et de vos cantons : comment cela va se passer ? Nous avons si bien géré le Lot-et-Garonne que, maintenant, les associations ont moins 3 %, les impôts augmentent de 20 %, et il n'y aura plus d'investissements. Nous allons avoir des réactions violentes dans nos cantons, c'est la grande différence avec les autres départements, ces fameux « 17 », qui n'ont pas fait ce choix.

À partir du moment où vous avez choisi cette position, ce fameux budget insincère, je vous le dis, Monsieur le Président, vous qui avez fait preuve de courage, nous ne pouvons le nier, il fallait aller au bout. Christian, tu vas presque au bout, mais pas suffisamment puisque tu t'arrêtes en chemin : c'est-à-dire qu'il faut le refuser, ce budget. Allez au bout de votre démarche et dites « non » à l'État, dites-lui que personne ne votera ce budget sur cette session. Il y a donc quelque chose qui n'est pas cohérent dans votre démarche, qui est en dehors de la réalité. Si c'est vraiment l'État qui décide, il faut lui dire que c'est à lui de contrôler le budget. Est-ce que cela a déjà été fait ? Oui, par Claude Bartolone, en 2010, dans le Département de la Seine-Saint-Denis. Il a eu ce courage-là.

Pour finir, l'important n'est pas, Monsieur le Président, d'avoir une position nationale, dans un groupe de travail qui rencontre le Président de la République. L'important, c'est que les Lot-et-Garonnais arrêtent de payer. Je souhaite prendre l'exemple des Néracais, qui vont payer 53 % de plus d'impôts dans la communauté du Val d'Albret et 20 % de plus pour la part départementale de la taxe foncière sur le bâti, et dont la CSG va augmenter avec l'impulsion présidentielle. Il faut donc avoir une réflexion de fond, je vous assure. Et là il y a peut-être une différence entre nous, c'est normal : vous êtes dans la majorité et nous sommes dans l'opposition. Il faut arrêter d'augmenter les impôts, car c'est une catastrophe.

Nous nous rejoignons sur la fracture dont vous parlez. Il y a en effet une fracture très nette, favorisée par le Gouvernement précédent, entre la France des métropoles et la France périphérique. Je ne dis pas rurale car il y a de tout dans la périphérie : des villes moyennes, des petites villes, des villages. Mais il y a 35 millions d'un côté, et c'est la France métropolitaine. Plus personne ne veut venir chez nous, que ce soit au niveau médical, sportif ou culturel. Tout le monde souhaite rester dans les métropoles, parce qu'elles regorgent d'emplois, de facilités, d'infrastructures. Les 330 M€ que la Région et la Ville de Bordeaux vont se repartir pour faire la grande rocade, oui, c'est un réel problème, parce qu'il n'y a plus rien ensuite pour nous. Cette France périphérique, oui, Christian, et oui, Jacques, elle va mourir si nous ne la défendons pas. C'est là-dessus qu'il faut que nous nous rejoignions ! C'est cela, le vrai débat de fond ! Et nous devons parler, quand même, de la ligne aérienne.

M. le PRÉSIDENT. – Nous allons l'évoquer, je vous remercie.

M. DEZALOS. – Un mot pour réagir aux propos de Pierre Chollet relatifs à une question de fond : comment peut-on aujourd'hui renoncer à la décentralisation et à ce qu'elle a apporté malgré tout ? C'est cela, la décision qui consiste à s'en remettre à l'État, parce qu'en effet il est responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons. C'est tout de même grave de conséquences, sur le fond. Je crois que nos administrés, nos concitoyens, dans le territoire qui est le nôtre, ont besoin d'élus pour les défendre, par rapport à l'État et la Région, pour faire valoir l'intérêt qu'il y a à être défendus et soutenus. En ce sens, rendre les clés du camion à l'État, je crois que ce n'est vraiment pas la solution. Il faut réfléchir à cela : quand vous dites que vous ne votez pas le budget et que l'État prendra ses responsabilités, cela veut dire aussi que nous renonçons.

Ensuite, j'aimerais aussi réagir sur une question qui fait débat, semble-t-il : le choix qui a été fait par cette Assemblée de présenter un budget sincère, je le dis sans volonté de provocation, mettant le doigt sur le problème, plutôt que de choisir la fuite en avant. Parce que c'est véritablement la fuite en avant que certains de nos collègues des autres départements ont choisi, en disant qu'ils ne payeront pas la dixième, la onzième, la douzième mensualité de RSA. Mais, de toute façon, ces départements y seront contraints, et je pense que ce n'était pas la solution. Avoir porté publiquement ce combat, même s'il est difficile, je crois que c'est une solution qui se défendait, même si elle était originale, si je puis dire, puisqu'aucun des autres départements dans la même situation que nous ne l'avait choisie.

Mme SUPPI. – J'aimerais revenir sur ce que vous appelez un « incident », Monsieur le Président, cette lettre à propos de laquelle nous n'aurions pas été solidaires avec vous et avec la Dynamique citoyenne. Nous n'y avons pas participé tout simplement parce que nous avons été prévenus très tard, que nous ne pouvions changer aucun mot, et j'appelle cela du muselage, il faut dire les choses. Il aurait été plus juste, et plus respectueux, vis-à-vis du groupe d'avoir tour à tour une tribune lors de laquelle chacun aurait pu s'exprimer librement. J'estime que cela aurait été la meilleure solution. Le respect, dans cet hémicycle, je trouve que c'est une valeur inexistante. Il est tout de même assez effarant que des élus n'aient pas cette notion de respect.

Christian, je me permets de revenir vers toi, parce que je trouve que ta critique vis-à-vis de nous est démentielle. Nous sommes trois groupes, donc nous avons le droit de nous exprimer librement, de débattre, et il faut respecter les avis et les positions de chacun. Nous représentons une opposition constructive, nous ne nous opposons pas sur tout. Nous essayons de travailler ensemble dans les commissions.

M. le PRÉSIDENT. – Nous avons compris, Madame Suppi.

Mme SUPPI. – Mais, pardon, respectez les positions de chacun, s'il vous plaît, un peu de respect ! Merci !

M. MERLY. – Oui, Monsieur le Président, j'avoue avoir été surpris des propos que j'ai entendus. Il faudra s'y faire, c'est la vie. Je n'ai pas envie de faire de la politique politicienne, cela n'aurait d'ailleurs aucun sens étant donné la nature du débat qui nous réunit aujourd'hui. Tout cela n'aurait aucune portée. Ce qui est seulement dit par l'opposition, c'est que nous assumons notre part de solidarité, je crois que nous l'avons dit, et nous vous demandons en contrepartie d'assumer votre part de responsabilité. Je crois que c'est dans l'ordre des choses. Nous allons former un groupe trop uniforme, si nous sommes d'accord sur tout. Or ce qui nous unit, c'est la volonté de sauver le Département, celle de sauver les Lot-et-Garonnais de ce qui les attend. Je l'ai déjà dit, et vous m'avez souvent repris, Monsieur le Président, en me disant que je n'étais jamais content, que j'étais pessimiste, que j'étais ceci, que j'étais cela… Ce que je constate aujourd'hui, et j'ai quelques années de recul, c'est que nous sommes massacrés. Nous sommes massacrés, et vous le savez très bien, ce n'est pas le bal des « faux-culs » : nous n'appliquerons pas la langue de bois. Aujourd'hui, les départements ruraux sont particulièrement malmenés, pour les raisons que vous avez évoquées, et pour plein d'autres.

Alors, effectivement, il faut se mobiliser. Sur ce chapitre-là, nous vous l'avons dit, nous serons avec vous. J'ai d'ailleurs dit dans la presse que j'étais solidaire de ce combat-là. Mais ce combat ne doit pas être non plus amalgamé avec ce qui relève des options que vous prenez dans le cadre de votre gestion. Nous avons tout de même le droit de dire que nous aurions fait différemment tel ou tel aspect des choses. Je crois que ce n'est pas anormal, et c'est même ce que souhaitent les gens. Je dis cela parce que j'ai trouvé les propos tenus ici extrêmement durs. Quand je vois la manière dont nous sommes traités par l'État et l'éloignement considérable que nous avons aujourd'hui vis-à-vis de la grande Région, il m'apparaît extrêmement difficile de dialoguer sereinement.

Aujourd'hui, nos politiques nous échappent et nous sont imposées par d'autres : il ne faut pas le nier, et il faut oser le dire aussi. Puisque j'ai senti des discours enflammés, décidés à se battre pour le Lot-et-Garonne, je crois qu'il faut faire une action d'éclat, Monsieur le Président. Nous allons le faire. Je ne vais pas poser de banderole, je vous propose une démission collective de l'ensemble des élus. Je vous le dis, je suis prêt à démissionner face au mauvais traitement dont est victime notre Département, et je vous garantis que nous aurons, à ce moment-là, les médias, et peut-être ensuite une réaction nationale.

M. le PRÉSIDENT. – Comptez-vous vous représenter ensuite ?

M. MERLY. – Non, ce n'est pas l'objet de mon propos. Vous savez que ma carrière est terminée, Monsieur le Président. Vous le savez, car je vous l'ai déjà dit.

M. le PRÉSIDENT. – Il faut aller au bout des choses, lorsqu'on est force de proposition.

M. MERLY. – Si nous voulons faire une action dont on parle dans la presse et qui focalise l'attention sur les difficultés des départements ruraux, voilà ce que je vous propose. Je verrai qui sont les courageux.

M. le PRÉSIDENT. – Je vais prendre la parole, car nous avons quelques sujets à évoquer. Je vais tenter de vous remonter le moral parce que, franchement, entre le discours sur le Département mort, celui sur la démission collective et celui sur la tutelle de l'État, je pense, Monsieur Chollet, qu'il va falloir aider vos camarades et leur donner un petit remontant. Pardonnez-moi de vous titiller un peu, mais je voudrais répondre.

D'abord, à Monsieur Chollet, qui a évoqué la question de la responsabilité, et à tous les trois, je voudrais vous répondre sur la question du choix de notre Département que vous critiquez alors que, Monsieur Merly, plutôt qu'une démission collective, ce que nous avons fait, c'est un acte de courage qu'aucun autre Département n'a osé faire. Ce que vous nous proposez, Monsieur Chollet, c'est justement de voter des budgets insincères, et Monsieur Dezalos l'a très bien démontré. C'est facile, vous êtes dans l'opposition et vous dénoncez – je vais faire attention à ne pas vexer Monsieur Lepers, je vais être prudent et ne pas l'accuser de quoi que ce soit –, mais enfin, dénoncer, c'est facile ! Monsieur Lepers, ce discours, vous auriez pu le tenir avec Monsieur Benoît Huré. J'espère que Jean-Pierre Moga vous a fait un rapport sur ce qu'il a vu et entendu à Paris, car il a entendu Monsieur Benoît Huré, président du Conseil départemental des Ardennes, un département rural comme le nôtre, évoquer exactement la même situation. Le président Huré a augmenté les impôts, et il ne peut pas boucler son budget, malgré cela. Vous pourriez lui taper dessus parce qu'il a augmenté les impôts, parce que vous êtes en opposition. Et c'est normal, vous critiquez le fait que l'on augmente les impôts.

M. LEPERS. – Nous ne disons pas cela !

M. le PRÉSIDENT. – Mais s'il vous plaît, acceptez l'opposition ! Acceptez que l'on vous critique, quand même : vous passez votre temps à nous critiquer et nous ne disons rien. J'essaie de vous répondre, j'essaie d'être posé, poli. J'essaie de ne choquer personne, parce que je sens la dépression poindre. S'il vous plaît ! Je veux mettre en perspective et relativiser tout ce que vous dites parce que, je parle de Monsieur Benoît Huré, mais je peux aller beaucoup plus loin.

Monsieur Benoît Huré était ce matin avec moi : je les rencontre souvent, mes collègues présidents de Conseils départementaux, de gauche comme de droite. Monsieur Lecerf, président du Conseil départemental du Nord, homme de droite, vient d'augmenter de 27 % l'an dernier sa fiscalité. De plus, il a 100 M€, donc un budget insincère, contrairement au nôtre puisque nous, nous avons clairement annoncé la couleur en médiatisant la ligne de 20 M€ afin d'équilibrer le budget.

Encore une fois, les mots ont un sens : un budget insincère, c'est lorsque vous faites un budget équilibré, qu'il ne l'est pas, et que l'on s'en rend compte après. Vous savez que c'est une terminologie qui est beaucoup utilisée par le nouveau Gouvernement pour parler de l'ancien. Mais cela n'avait pas été volontairement affiché, même si la dénonciation en elle-même peut être dénoncée : elle est un peu facile.

Nous n'avons donc pas utilisé ce procédé, qui n'est pas forcément le plus courageux, et je vous demande de l'admettre. Le courage, c'est de porter le fer dans la plaie, et je vous avoue que j'espérais quelques résultats. Contrairement à ce que vous avez dit, nous ne nous réveillons pas maintenant. Il y a eu des courriers, des rencontres, en 2015, en 2016. Il y a de belles photographies. Regardez notre communication, les photographies avec Monsieur Valls, que j'ai rencontré en tête-à-tête, à qui j'ai expliqué en long, en large et en travers cette situation. Regardez tous mes comptes rendus de visites ministérielles : j'ai rencontré tous les ministères, ainsi que le Directeur général des collectivités territoriales. Encore une fois, sincèrement, j'espérais obtenir une dotation exceptionnelle dans l'attente de mesures plus générales. Il faut bien reconnaître qu'un Gouvernement en fin de mandat a plus de difficultés à poser de nouvelles mesures qu'un nouveau Gouvernement.

Le nouveau Président de la République a répondu tout de suite. Nous avons eu rapidement une réunion très technique et très intéressante : Christian Delbrel et Jean-Pierre Moga y ont participé. Je vous le dis clairement parce que la technocratie, il n'est pas nécessaire de lui en donner beaucoup pour qu'elle vous mette des bâtons dans les roues mais, si nous avions été quelque peu en défaut, je peux vous assurer que cela serait ressorti dans ces réunions. Or, Monsieur Delbrel, vous êtes le seul présent et c'est dommage que Jean-Pierre Moga ne soit pas là, mais je vous prends à témoin : nos interlocuteurs ont reconnu la qualité de nos efforts. Notre gestion n'est mise en cause par personne. Vous êtes les seuls à dire que cela relève essentiellement de notre faute.

M. LEPERS. – Nous n'avons jamais dit cela !

M. le PRÉSIDENT. – Je vais reprendre, c'est vrai : vous nuancez. Je retire. Depuis quelques temps, vous nuancez, mais vous nuancez en nous culpabilisant plus que les Gouvernements.

M. LEPERS. – Mais attendez, nous ne pouvons pas accepter cela !

M. le PRÉSIDENT. – Écoutez, c'est ce qui en ressort. S'il vous plaît, acceptez que je m'exprime ! De mon côté, j'accepte que vous disiez des choses que je considère parfois comme – je vais rester poli – ne correspondant pas à la réalité. Acceptez donc que je vous réponde ! Vous êtes les seuls, je le dis bien, à dénoncer de cette manière notre gestion. Vous dénoncez le Gouvernement précédent, et vous avez raison : ce sentiment de révolte, j'en ai parlé dans mon intervention. Je suis révolté par ce qui se passe mais, s'il vous plaît, ce n'est pas la faute du Gouvernement précédent, qui n'a fait qu'accélérer le problème. Je ne peux pas admettre, Monsieur Lepers, que vous fassiez des reproches à ce Gouvernement alors que vous avez soutenu un candidat… Vous dites que vous ne faites pas de démagogie, Monsieur Lepers, mais vous ne pouvez pas critiquer la baisse des dotations aux collectivités. Si vous la critiquez, vous avez alors un double discours, c'est-à-dire un discours dans les campagnes électorales – vous avez soutenu Monsieur Fillon – et puis un discours ici. Il faut être sérieux, nous sommes dans une Assemblée sérieuse. Je n'irai pas plus loin parce que vous prendriez cela pour de la polémique. Mais ce n'est pas de la polémique, ce n'est que la réalité des faits. Et la réalité des faits, c'est que vous avez soutenu un candidat qui promettait 20 milliards d'euros de baisse de dotations.

M. MERLY. – Beaucoup trop !

M. le PRÉSIDENT. – Beaucoup trop, merci Monsieur Merly ! Nous sommes capables d'intégrer les baisses de dotations. Si nous n'avions pas cette problématique de non-compensation – je crois que nous pouvons tous nous rejoindre là-dessus –, nous aurions intégré sans problème, avec les mesures que nous avons prises, ces baisses de dotations. C'est pour cela que nous avons rencontré le Président de la République avec une démarche positive de propositions : c'est, je crois, dans notre propre intérêt. Il faut faire du donnant-donnant, il faut créer un contrat de confiance. Ce que nous voulons, c'est que l'État assume ses responsabilités et ses charges, qu'il compense mieux les dépenses de solidarité nationale que nous devons assumer. Je répète encore une fois que nous allons être obligés de porter notre fiscalité à un taux de 27 % : c'est un scandale ! Je suis scandalisé d'être obligé de faire cela ! Mais que fallait-il faire ? L'augmenter sans faire ce que nous avons fait ? Sans se révolter ? Sans aller devant la Chambre régionale des comptes ?

L'histoire nous dira, et j'espère qu'elle nous le dira rapidement, si nous avons eu tort ou si nous avons eu raison. Mais ce combat-là, je vous assure qu'au niveau parisien, il porte plus que le fait de ne pas payer quelques mensualités de RSA. Je crois que je l'ai appris au Président de la République ce matin, qu'il existait quinze départements qui n'avaient pas payé la totalité de leur facture de RSA : vous voyez, ce n'est pas évident pour tout le monde. Ces problématiques, nous les avons donc mises en avant. Nous avons fait preuve de courage, de volontarisme.

Le Département n'est pas mort : le budget du Département est de 400 M€ ; ce sont des milliers d'emplois, parce qu'au-delà du RSA et de la prestation de compensation du handicap, l'APA représente des milliers d'emplois. Les établissements pour personnes handicapées, les EHPAD, tous ces établissements dont nous finançons les emprunts directement, représentent plus de 5 000 emplois qu'indirectement le Département finance, hors salariés. C'est toute une économie départementale. Certes, nous étions un Département interventionniste, trop interventionniste, nous dit la Chambre régionale des comptes et nous disent les technocrates. Interventionniste en matière économique et en matière de soutien aux communes. La loi NOTRe nous ramène vers nos compétences, vers nos investissements plutôt que de les porter à l'extérieur. La suppression de la clause de compétence générale, spécialisation des compétences, faisait a priori consensus dans le pays. Comme il y avait consensus pour agrandir les régions, d'ailleurs.

Voilà, mes chers collègues, je ne souhaite pas être plus long. Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que j'aimerais que vous me citiez un seul département de notre strate qui a pu s'en sortir sans coupe sombre et sans augmentation de fiscalité. Pour finir, Monsieur Lepers, vous avez dénoncé toutes les suppressions, vous nous dites que vous nous avez proposé depuis longtemps de faire des suppressions – parce que vous n'utilisez pas ce terme, mais c'est de cela dont il s'agit –, donc dites-nous les réductions ou suppressions avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord, et dites-nous celles que vous souhaitez que nous fassions. Auquel cas, nous pourrions alors avoir un véritable débat. Or vous critiquez, vous dénoncez, mais la liste des réductions ou suppressions, elle est très facile à faire.

M. CHOLLET. – Juste une question, Monsieur le Président.

Nous comprenons bien le raisonnement, mais la difficulté, c'est de savoir comment cela va se passer plus tard, Monsieur le Président. En 2018, en 2019 ? En effet, la CRC a résolu son problème 2017 : sa mission se limitait à cela. Comme l'a bien montré Christian Dezalos, si l'on avait voulu avoir un véritable équilibre et restaurer une capacité d'autofinancement pérenne, il aurait fallu une augmentation de 50 %. Comment vont se passer les prochaines années ?

M. le PRÉSIDENT. – C'est une bonne question. Je vous remercie, je vais conclure par cela. Première chose : il faudra continuer la rigueur de gestion, et j'attends vos propositions. Deuxième chose : nous ne nous en sortirons pas, mais aucun département ne s'en sortira sans solidarité nationale plus forte.

Il y a diverses propositions sur la table. Il y a une proposition Lecerf-Dagbert. Lecerf, président du Nord, homme de droite, et Dagbert, président du Pas-de-Calais, homme de gauche,

proposent un système. Un système d'écrêtement permettrait à tous les Départements qui sont très impactés par le reste à charge des trois allocations d'être remboursés au-delà de la moyenne du reste à charge, parce que la difficulté est que l'on ne peut pas avoir la même attitude avec tous les Départements. Certains Départements sont en capacité de se confronter à cela, et d'autres ne le sont pas. L'État étant près de ses deniers, il fait très attention à tout cela. Il est donc proposé un critère, avec un taux moyen de reste à charge. Au-dessous de ce taux, c'est le système habituel ; au-dessus – cela concerne les départements les plus pauvres – l'État prend en charge. Cela nous permettrait d'avoir une ressource de péréquation quasiment équivalente.

Demain, il faudra donc compter sur ces deux facteurs. Sans une gestion rigoureuse, nous ne nous en sortirons pas. Nous nous sommes engagés dans un schéma de réduction du nombre de salariés, avec des actions extrêmement pertinentes sur la gestion de nos allocations, pas simplement sur le versement de ces allocations mais aussi sur les recettes. Les recettes d'aides sociales ne sont en effet pas gérées de façon aussi dynamique que ce que je souhaiterais. Je dois rencontrer la Chambre des notaires bientôt pour mettre en place des procédures de récupération plus rapides, car après le décès des bénéficiaires de l'aide sociale il existe un gaspillage de l'argent public qui est phénoménal, vous le savez. Nous avons aussi travaillé avec un cabinet spécialisé sur notre patrimoine ; nous avons un petit trésor patrimonial qui ne sert à rien, qu'il faudrait valoriser, en le vendant tout simplement, parce qu'il nous coûte des impôts et que ce patrimoine se dégrade. Voilà, il existe beaucoup de politiques de ce type-là que nous avons mises en place et que nous allons développer. Elles produiront leurs effets.

Je vous remercie. Nous allons passer à l'examen des dossiers, et nous parlerons du SMAD en dernier si vous le voulez bien.

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9005

AVIS N°2017-01911 DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE AQUITAINE RELATIF A L'EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9006

VOTE DU BUDGET 2017 RECTIFIE A LA SUITE DE LA SAISINE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 – VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 2017

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Dezalos, avez-vous quelque chose à rajouter là-dessus ?

Rapporteur : M. DEZALOS. – Il faut peut-être le préciser, dans la délibération on acte également le désengagement du Département au sein du SMAD, de même que figure dans cette délibération la fixation du taux de croissance du contingent départemental à 0,76 % pour l'année 2017, soit un montant arrondi à 15,7 M€.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, si vous êtes d'accord, nous allons passer au vote.

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 26 (groupe la Majorité départementale)
Contre : 14 (groupe l'Avenir ensemble)
Abstention : 2 (groupe la Dynamique citoyenne)

RAPPORT N° 9007

EXERCICE 2016 – ARRET DU COMPTE DE GESTION

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9008

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

Monsieur le Président quitte l'hémicycle.
La présidence est assurée par M. le Premier Vice-Président.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité. (Le Président ne prend pas part au vote)

M. le Président rejoint l'Assemblée.

RAPPORT N° 9009

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CASTELJALOUX

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9010

DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR EN APPLICATION DES ARTICLES L. 1413-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Ces rapports concernent la commission que préside Nicolas Lacombe, mais comme il n'est pas là aujourd'hui, je vais en faire la présentation. Il y a donc trois délibérations qui sont trois conventions avec la Région, puisque c'est elle qui est désormais compétente en matière de transports. D'abord, une convention cadre fixe les principes du transfert et l'architecture contractuelle. Ensuite, une convention sur les ressources humaines fixe les conditions de transfert des agents. Enfin, une convention de moyens généraux porte sur la gestion provisoire pendant la période d'un an, qui concerne l'environnement de travail des agents transférés par le Département.

En ce qui concerne la convention cadre, elle précise que les transferts de personnel seront fixés dans une convention ressources humaines spécifique. D'autre part, elle indique également que les biens nécessaires à l'exécution de la compétence transférée sont remis gracieusement à la Région. Il y aura un procès-verbal de transfert, sauf pour les bureaux de l'espace Scaliger qui feront l'objet d'une redevance d'occupation temporaire. La Région se substitue donc au Département dans tous les contrats en cours, au titre des compétences transférées, et y compris pour les contentieux existants ou ceux qui pourraient naître. La Région accède gracieusement à l'information routière diffusée par le Département, et elle est autorisée à utiliser la marque du réseau départemental Tidéo, en y adjoignant le logo du Conseil régional.

En ce qui concerne la convention sur les ressources humaines, le personnel est transféré à compter du 1er septembre 2017. La résidence administrative des agents reste inchangée : ce sera bien sûr à Agen. La situation administrative statutaire des agents (grade, ancienneté, échelons, etc.) reste inchangée. Les agents peuvent choisir entre le maintien du régime indemnitaire du Département, ou bien basculer vers le régime indemnitaire de la Région. Je précise qu'il n'y a aucun impact financier pour le Département. Le compte épargne temps est repris par la Région, et il n'y a pas non plus d'impact financier pour le Département. Les titres restaurant sont d'une valeur faciale de 8 €, ce qui est plus avantageux à la Région qu'au Département. Concernant la protection sociale complémentaire, les agents peuvent choisir entre leurs actuels contrats labellisés, avec une participation de l'employeur, ou le contrat groupe négocié par la Région.

Enfin, la convention sur les moyens généraux est d'une durée d'un an, reconductible deux fois par tacite reconduction. Le Département fournit à la Région, pour la durée de ladite convention, 252 m^2 de bureaux, qui sont situés à l'espace Scaliger des moyens matériels (fluides, fournitures de bureau, reprographie, affranchissement, téléphonie fixe et informatique) et humains, notamment pour le ménage. En contrepartie, la Région versera au Département une redevance annuelle de 106 567 €.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des observations ?

Mme DUCOS. – Oui, une petite question concernant justement ce transfert de la compétence au transport : qu'en est-il pour l'année scolaire 2017-2018 ? Quels sont les projets réels ? Les intentions de la Région vis-à-vis de la situation de gratuité de nos usagers ?

M. CASSANY. – Rien ne change. Maintenant, il y a des situations différentes dans les douze départements qui composent la région. La Région aurait théoriquement la possibilité d'étaler sa réflexion sur cinq années. Ce qui nous a été indiqué, c'est qu'elle se donnait un an pour harmoniser sa décision. Pour la rentrée 2017, il n'y aura pas de changements pour les familles.

Mme DUCOS. – Oui, pour 2017, nous le savions. Mais 2018 ? Quelle est cette voie de l'harmonisation ?

M. CASSANY. – Il faut poser la question à la Région, au Président Rousset.

M. le PRÉSIDENT. – Je suppose qu'il y aura des débats avec les départements, mais il est vrai que c'est un exercice difficile. Je rappelle que les Régions n'étaient pas demandeuses de ce transfert, et les Départements encore moins. Cela a été évoqué par le Président de la République ce matin, qui pense la même chose que nous, à propos de ce transfert. Dossier à suivre, effectivement, parce que c'est un service de proximité, qui était plutôt bien rendu en Lot-et-Garonne. Nous ferons en sorte que cela continue ainsi.

M. LEPERS. – Encore une fois, nous allons devoir rendre compte sur le terrain, dans nos cantons, des résultats. Des personnes commencent à nous dire qu'elles ont entendu parler de cela, et nous ne sommes pas au courant. Il faut donc que nous le soyons rapidement afin d'informer nos concitoyens de ce qui va se passer.

M. le PRÉSIDENT. – Pour la rentrée 2017, rien ne change. Pour la rentrée 2018, nous avons le temps de voir venir, mais j'espère que nous le saurons assez tôt.

RAPPORT N° 2004-5006

CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORTS DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

RAPPORTEUR : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2005-5007

CONVENTION DE TRANSFERT DU PERSONNEL TRANSPORT A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

RAPPORTEUR : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2006-5008

TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT – CONVENTION DE TRANSFERT DES MOYENS GENERAUX ET DES MOYENS INFORMATIQUES (TRANSPORT) A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

RAPPORTEUR : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

RAPPORT N° 3009

INSTITUTION DEPARTEMENTALE POLE SUD-OUEST – LES MARCHES FLOTTANTS

RAPPORTEUR : M. BILIRIT. – Nous l'avons vu en commission, mais je le rappelle car ce n'était pas inscrit dans la délibération : il n'y a pas d'actifs à se partager. Nous rajoutons donc cela.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 8012

FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX – BILAN 2016

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

* * *

VOTES : Pour l'ensemble des rapports de cette session budgétaire :

Absents lors des votes :

Mme Bonfanti-Dossat (pouvoir à M. Constans)
Mme Borderie S. (pouvoir à M. Bilirit)
Mme Brandolin-Robert (pouvoir à M. Bocquet)
Mme Dehlias (pouvoir à M. Costes)
Mme Kherkhach (pouvoir à M. Chollet)
Mme Labit (pouvoir à M. Borderie J.)
M. Lacombe (pouvoir à Mme Gargowitsch)

Mme Lamy (pouvoir à M. Dezalos)
M. Moga (pouvoir à Mme Lalaurie)
Mme Paillares (pouvoir à M. Girardi)
Mme Salles (pouvoir à M. Barral).

M. le PRÉSIDENT. – Avant de parler de la motion, nous allons évoquer le SMAD. Avant de donner la parole au Président du SMAD, qui est dans nos murs, j'aimerais dire que j'ai eu quelques échos de ce qui s'est passé cet après-midi. Je vais vous rendre compte, rapidement, d'une réunion que nous avons eue à la Région, comme promis. J'ai accompagné le Président de l'Agglomération à la rencontre avec Alain Rousset pour évoquer cette problématique, non pas celle du SMAD, parce que nous avons toujours la compétence de gestion du SMAD, mais celle du financement de la ligne aérienne, qui ne relève pas de notre compétence. C'est ce que nous disent la Chambre régionale des comptes, le Préfet, et les textes. Certains semblent vouloir remettre cela en cause. Nous serons peut-être appelés à faire de l'exégèse juridique, mais aujourd'hui la situation est ainsi. Je rappelle que cela ne posait pas de problèmes à la Chambre régionale des comptes de nous demander d'arrêter immédiatement le financement. Nous avons obtenu un minimum : nous continuons jusqu'à la fin de l'année, pour permettre au SMAD de se retourner, et à la Région de rentrer, ou dans le SMAD, ou dans le financement de la ligne aérienne. L'important, c'est qu'il y ait une prise en charge, au moins pendant une période test.

Je voudrais vous rappeler qu'ici même, en 2010 ou 2009, lorsque nous nous sommes engagés à apporter 30 M€ pour la réalisation de la voie LGV Tours-Bordeaux, j'avais mis en perspective – et cela ne choquait personne à l'époque – le coût de notre participation à la LGV et celui de notre participation à la ligne Agen-Paris. À l'époque, nous étions à moins d'un million d'euros ; et l'emprunt réalisé pour les 30 M€, comme c'est un emprunt sur quarante ans, va nous coûter autour de 6 M €. Souvenez-vous, j'avais fait le lien, et j'avais dit que lorsqu'Agen serait à trois heures quinze de Paris, l'État se désengagerait. Il l'a fait avant, malheureusement, et la ligne n'existera plus, mais il y aura un autre moyen d'accessibilité pour les chefs d'entreprise. Cela a été oublié, et aujourd'hui, j'entends certains – dont le Président de la Communauté d'agglomération qui en fait un combat politique –, qui vont me faire regretter d'être passé de 600 000 € en 2008 à 2 M€ en 2014. En 2013, nous étions à 1,1 M€. Nous avons accepté de compenser le désistement de la CCI et, en partageant avec l'agglomération, le désengagement de l'État. Nous avons fait un effort financier immense ! Vous pourriez nous critiquer : un million d'euros supplémentaire en 2014, alors que nous étions déjà dans la difficulté. Souvenez-vous, j'ai défendu ce dossier parce que j'ai considéré qu'il était essentiel pour l'accessibilité d'Agen et du Lot-et-Garonne de maintenir cette ligne aérienne.

Je ne considère pas cette urgence aussi nécessaire aujourd'hui, dans la mesure où il y a un autre service pour lequel nous avons déboursé pas mal. Mais j'étais prêt à financer jusqu'à la fin de l'année pour voir la fréquentation. Je l'ai dit en ces termes au Président de l'agglomération : « C'est la fréquentation qui va être le juge de paix. » Si la fréquentation s'effondre, pourquoi maintenir une ligne ? Cela serait du gaspillage, sachant que, quand un billet est payé 120 € en moyenne par un voyageur, il y a quasiment autant d'argent public pour payer le déficit. Ayez bien cela en tête, et ce sont les Lot-et-Garonnais là encore qui payent la facture.

Donc, aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous nous battons, avec l'agglomération, pour que la Région prenne au moins en charge six mois supplémentaires en 2018, afin que nous ayons une année de maintien de la ligne qui nous permette de voir si, effectivement, il est vraiment nécessaire sur le plan économique de la conserver ou non.

J'ai été un peu long, Monsieur Dezalos, mais je vais vous laisser la parole. Vous nous direz ce qui s'est passé au SMAD, et nous réfléchirons à la position à adopter face à cela.

M. DEZALOS. – Je crois que personne ici ne conteste l'utilité de la ligne, en effet. Il y a 40 000 passagers tous les ans, cette ligne est en croissance. Il faudra mesurer si l'ouverture de la

LGV Tours-Bordeaux se traduit par un report de trafic de l'avion sur le rail, et il faudra en tirer les conclusions qui s'imposent, bien entendu. Encore une fois, personne ne conteste que c'est un plus. Cette ligne est utilisée, de plus en plus, par les familles en fin de semaine. Mais tout cela a un coût, en effet, le Président a rappelé l'engagement substantiel que le Département et l'Agglomération ont été amenés à faire quand l'État s'est désengagé, et la Chambre de commerce aussi.

Le Président de la Région, la semaine dernière, n'a pas fermé la porte à une participation financière. Au moins sur une période de probation, en quelque sorte, afin d'observer les variations du trafic. Mais cela, je crois, relève du bon sens. En revanche, le niveau d'intervention de la Région n'est pas connu : la Région va-t-elle participer autant que le Département ? Auquel cas, les choses se régleraient assez facilement, mais c'est précisément cela qu'il faudrait savoir.

Au-delà de la question de la liaison Agen-Paris demeure un problème d'équité territoriale, dans la mesure où la Région procède actuellement à l'élaboration de son schéma de maillage aéroportuaire régional. En effet, il existe un certain nombre d'aéroports et certains d'entre eux sont bien traités, d'autant plus qu'ils l'étaient déjà par leurs anciennes régions respectives (Limousin ou Poitou-Charentes) et que la nouvelle Région, au titre de la continuité, poursuit ce soutien. D'autres ne l'étaient pas, comme l'aéroport d'Agen, et sont aujourd'hui dans une situation plus difficile. Ce schéma de maillage régional en cours sera approuvé au mois d'octobre par la Région. On peut légitimement craindre qu'il ne fasse pas une place suffisante au Département, c'est pourquoi nous devons travailler là-dessus. C'est aussi une affaire d'équité, car tous les territoires devraient être traités de la même manière, et il nous a semblé que le Président Rousset souscrivait à cette vision des choses.

M. BILIRIT. – J'aimerais ajouter un complément. En effet, cette semaine, j'ai participé à une réunion avec les douze départements, et nous avons notamment évoqué la question des aéroports. La position de la Région, aujourd'hui, est de faire d'Agen un cas particulier. Elle souhaite mesurer la participation du 1er janvier au 1er juillet, de manière à avoir les chiffres un an après la mise en place de la ligne Bordeaux-Paris. Voilà la proposition qui a été faite. Je le redis, cette ligne est bien évidemment importante. Néanmoins, la participation est, à mes yeux, trop importante. Une subvention du billet à 50 % a un impact sur la participation dans d'autres domaines d'intervention : cela pose véritablement un problème.

Dans cette Assemblée, nous avons dit à plusieurs reprises que nous n'irions jamais au-delà d'un million d'euros, et nous sommes aujourd'hui au-delà de deux millions. Nous avions dit que nous irions jusqu'à un million d'euros pour la seule LGV, et maintenant nous parlons de faire les deux. Dans la situation dans laquelle nous sommes, je pense que cela ne représente pas une petite économie. Nous reviendrons sur la différence entre la ligne et le SMAD.

M. le PRÉSIDENT. – L'économie représenterait environ 1,5 M€. Pour terminer, je voudrais répondre à Monsieur Dezalos. Effectivement, la Région essaye de trouver un cadre général qui s'applique à l'ensemble des aéroports dans des situations très différentes. Ce qui ne plaide pas en notre faveur, c'est la ligne LGV à trois heures quinze : il existe en effet peu de villes qui disposent du même service, et celles qui en disposent ne sont pas aidées. La Région a aussi un souci de cohérence : c'est une difficulté, mais le Président Rousset nous a assuré qu'il ne nous laisserait pas tomber.

M. CHOLLET. – Je pense qu'il faut reprendre la discussion qui a eu lieu au SMAD. Que fait le Département sur le deuxième semestre d'évaluation, pas celui du 1er juillet au 31 décembre 2017, mais celui du 1er janvier au 30 juin 2018, c'est-à-dire celui qui permettra d'avoir une année complète pour analyser le comportement des usagers ? Vous avez raison, et tout le monde est d'accord, à propos de la nécessité d'une période de transition afin d'évaluer si les chefs d'entreprise prendront le train. Les études montrent que 85 % des utilisateurs sont des chefs d'entreprise, des commerciaux. Autrement dit, il ne s'agit pas vraiment d'une clientèle touristique, et nous ne pouvons pas prévoir les évolutions du trafic.

Le problème posé, Monsieur le Président, est de savoir qui financera le deuxième semestre. En effet, comme le Président du SMAD a proposé une résiliation six mois avant puisqu'a priori, au 1er janvier 2018, vous ne financeriez plus la ligne aérienne. Nous pensons, au niveau de l'Agglomération, qu'il est nécessaire de prolonger cette période jusqu'au 1er juillet.

M. le PRÉSIDENT. – Ce n'est pas possible, Monsieur Chollet. Si tel est le cas, j'attends avec impatience votre démonstration. Depuis l'an dernier, nous n'aurions pas dû continuer à la financer.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, il y aura un débat juridique sur un point très précis. Nous trouvons que, dans la loi NOTRe, il existe des dispositions transitoires qui montrent bien qu'une collectivité, à partir du moment où une compétence lui est supprimée, doit honorer son contrat jusqu'à son terme. Je vous rappelle qu'en l'occurrence, le contrat court jusqu'en janvier 2019. Je ne suis pas expert juridique.

M. le PRÉSIDENT. – Moi non plus, et je m'en réfère à la Chambre régionale des comptes et au Préfet, mais s'il existe des génies juridiques à l'Agglomération, nous les écouterons.

M. CHOLLET. – C'est pour cela que nous avons fait une motion.

M. le PRÉSIDENT. – C'est ce sur quoi nous travaillons, et nous sommes d'accord.

M. CHOLLET. – Très bien. Nous avons même stimulé les conseillers régionaux présents. Le cadre budgétaire nous semble donc quelque peu imprécis. Si, au 1er janvier 2018, vous ne payez pas jusqu'au 30 juin, qui payera à votre place ?

M. le PRÉSIDENT. – Si vous pensez que le cadre est imprécis, c'est que votre Président d'Agglomération n'a pas restitué, dans leur véracité, nos entretiens. Les choses sont très claires, et Monsieur Dezalos vient de le rappeler. Le Département s'est engagé jusqu'à la fin de l'année. Nous demandons très clairement que la Région fasse la soudure entre le 1er janvier et le 1er juillet. Et nous attendons sa réponse. Monsieur Girardi, vous voulez dire un mot ?

M. GIRARDI. – Oui, Monsieur le Président, car des petites choses me chagrinent depuis un moment. Nous avons évoqué plus tôt les difficultés du Département, et nous ne savons pas comment 2018 va se passer. L'État nous dit qu'il nous comprend et va réfléchir au cours de trente Conférences territoriales. La première démarrera au mois de juillet. Maintenant, s'il y en a dix par an et que cela dure trois ans, il va nous dire de patienter.

Ce qui me chagrine, à propos de l'aéroport, c'est que le transport est la compétence de la Région. Nous sommes donc dans une situation où nous, avec nos propres compétences, nous n'arrivons pas à joindre les deux bouts, et l'État nous demande de participer à la RN 21… On nous demande donc de contribuer à construire la ligne Tours-Bordeaux, ce qui est invraisemblable dans la mesure où ce chantier devrait relever du niveau national. On demande donc à un petit département miséreux d'intervenir là-dessus : je perds mes repères. Nous avons perdu des compétences avec la loi NOTRe ; la Région était ravie de les récupérer, et aujourd'hui nous prenons des gants pour lui demander de bien vouloir assumer sa responsabilité et sa compétence. C'est une pièce de théâtre ! Cela commence à bien faire maintenant ! Dans plein de domaines qui relèvent des compétences de la Région, cette dernière nous refuse son aide en prétextant qu'il n'y a pas eu de transfert financier, mais cela n'est pas notre problème ! En effet, nous sommes déjà suffisamment préoccupés avec les nôtres. Et nous sommes obligés de gérer à la fois ceux de l'État, qui a des compétences régaliennes et qui, pourtant, nous fait payer tout de même l'addition, et ceux de la Région en plus. Mais où allons-nous, les amis ? Il faut que cela s'arrête !

Au niveau de la Région, nous venons de lui faire économiser 400 M€, et vous savez qu'une ligne Bordeaux-Toulouse était prévue. Des DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ont été faites, mais nous sommes allés en justice. Après avoir obtenu gain de cause, la commission de l'Assemblée

nationale, celle du Sénat et la Cour des comptes nous ont confirmé qu'il s'agissait d'une folie. La rentabilité de la ligne n'est pas établie, et donc il n'est pas nécessaire d'avoir un « bac+19 » pour imaginer qu'une ligne qui peut supporter 150 trains n'en verra passer que 20. Le pauvre paysan que je suis, sans études particulières, est persuadé qu'elle ne sera pas rentable. Cela étant, nous sommes allés en justice. Tout le monde s'attendait à ce que nous perdions, et nous avons gagné. Ils ont fait appel, bien sûr, mais seulement pour la forme, nous a dit l'État. Et puis, personnellement, je n'ai pas fait campagne électorale pour le Président de la République actuel !

M. le PRÉSIDENT. – Il nous a parlé de vous ce matin, et il partage votre opinion.

M. GIRARDI. – Cela ne me surprend pas ! Et le Président de la République a dit qu'il n'était pas question de créer de nouvelles lignes. Si nous pouvons déjà moderniser et entretenir les existantes pour le transport au quotidien, ce sera déjà bien. Le ministre du Transport dit la même chose, celui de l'Environnement également, et le patron, Monsieur Pepy qui disait le contraire avant, s'est maintenant rangé du côté de l'avis général. Cette ligne-là est donc au repos, à priori, pour un demi-siècle. La Région devait y mettre, de mémoire, près de 400 M€, et cet argent ne sera pas utilisé. Maintenant, qu'ils assument leurs responsabilités et que nous n'ayons pas à les supplier d'accomplir leurs missions et leurs devoirs ! J'espère que nous aurons gain de cause là-dessus, parce que sinon je propose une grève générale. Nous sommes salariés du Département, et je tiens à vous rappeler que depuis le 1er janvier 2013, le statut de l'élu n'existe plus.

M. BILIRIT. – Nous voyons tout le talent de notre collègue pour parler de la LGV ! Je voudrais revenir sur le SMAD et dire à Raymond qu'heureusement nous n'avons pas eu un transfert de compétence parce que nous serions obligés de payer à la Région pour qu'elle assure la compétence sur cet aspect-là. C'est ainsi que les choses se sont passées vis-à-vis du transport scolaire, mais heureusement que cela n'est pas arrivé sur le transport aérien. Ensuite, la Région fera sa propre politique. Nous pouvons regretter de perdre notre pouvoir de décision, mais nous n'allons pas non plus demander à d'autres de décider pour nous. J'espère effectivement qu'ils prennent notre place, mais cela relèvera aussi de leur responsabilité. Heureusement qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, sinon nous aurions également dû transférer 2 M€ par an *ad vitam aeternam*.

Je reviens maintenant sur la motion proposée : un alinéa me pose un petit problème. J'aimerais modifier celui qui explique que : « *Le retrait du Département signifierait donc la mort du SMAD et la fin de ligne* » par « *Le retrait du Département, sans intervention de la Région, signifierait donc la fin de la ligne* ». Sommes-nous d'accord ?

M. CALMETTE. – Oui, Monsieur le Président, juste un mot. Je voudrais rappeler que lorsque le Département a dû voter pour la ligne Tours-Paris, je n'étais pas très emballé pour voter. Et vous m'avez convaincu en me disant : « Le jour où les travaux seront finis, nous économiserons, et l'emprunt ne coûtera pas plus cher ». Nous y sommes.

J'aimerais aussi dire à Monsieur Chollet que, lorsqu'il a sa casquette du Département, il nous dit qu'il faut faire des économies et, lorsqu'il a sa casquette de l'Agglomération, il nous dit que le Département doit payer… Eh oui, ce n'est pas ce qu'il a dit, mais c'est ce que j'ai entendu ! Alors, moi je dis, avec mon unique casquette de conseiller départemental, que le Département a aussi des routes à entretenir, à rénover également : quand je me déplace, je vois l'étendue des travaux à entreprendre.

M. DELBREL. – Nous signerons bien évidemment cette motion. J'aimerais rester dans le domaine du transport, si vous me le permettez, puisque, vous l'avez lu dans la presse, le deuxième échangeur autoroutier qui nous concerne a été beaucoup évoqué. Un avis favorable d'une autorité de régulation a été rendu, c'est un avis consultatif mais, de mémoire, sur 55 dossiers, 53 ont reçu un avis défavorable. Ce qui me choque dans l'avis de cette autorité de régulation, c'est qu'elle relève que le coût de construction présenté dans le dossier de saisine serait supérieur, de plus de 30 %, au coût de référence qu'elle a établi, s'agissant en particulier des acquisitions foncières et de certains postes (déblais, remblais, couches de formes et gares de péage). Le coût de construction avancé pour

l'opération est très élevé et soulève ainsi de sérieuses interrogations vis-à-vis du programme technique porté à la connaissance de l'autorité.

J'aimerais simplement rappeler à l'Assemblée ce soir que ce projet portait sur un peu moins de 18 M€, que la répartition financière s'élevait donc à 35 % pour l'Agglomération d'Agen et à 35 % pour le Conseil départemental, soit un peu plus de 6,1 M€ pour les deux institutions. L'État et Vinci payaient les 30 %. Si aujourd'hui on apprend qu'il existe un surcoût de 30 %, permettez-moi d'imaginer que nous allons payer, les deux collectivités, pour l'État et Vinci : cela représente tout de même 6,1 M€ à mettre sur la table. Et je vais plus loin : cet échangeur autoroutier est la première pièce du puzzle du développement du bassin agenais. S'il n'existe pas, je pense que le Technopôle Agen-Garonne (TAG) ne durera pas longtemps. Il n'y aura donc pas de pont de Camélat ni de barreau de Camélat. Aujourd'hui, cet échangeur est donc un élément essentiel dans le développement économique du bassin agenais. Payer pour l'État, et je rejoins Raymond là-dessus, cela revient à être des vaches à lait ! Nous nous substituons à lui pour payer le RSA, nous nous substituons à la Région pour payer la ligne aérienne : je crois qu'il va falloir dire stop à un moment donné. J'aimerais avoir la position du Conseil départemental là-dessus.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie d'évoquer le sujet. C'est vrai que nous aurions dû en parler. J'ai été choqué par cet avis et je vous propose d'envoyer un courrier à Vinci pour demander des explications. Il n'est pas question que l'on participe au financement d'une infrastructure qui est surévaluée de 30 %. C'est un scandale ! Je vous donnerai copie du courrier que je transmettrai la semaine prochaine.

La motion du groupe « l'Avenir Ensemble » est donc adoptée à l'unanimité après amendement.

M. LEPERS. – Merci au nom du groupe pour la motion, car cela va me permettre de sortir un peu de ma dépression !

M. le PRÉSIDENT. – Nous avons terminé nos travaux.

La séance est levée à 22 heures.

Motion

Déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir ensemble »

Relative au financement du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD)

La ligne aérienne Agen-Paris est un élément majeur pour l'attractivité économique du territoire lot-et-garonnais. En assurant trois allers-retours directs entre l'aéroport d'Agen - La Garenne et l'aéroport de Paris - Orly, elle permet de relier en 1 heure et 15 minutes la capitale au chef-lieu de département.

Cette ligne, empruntée chaque jour par de nombreux chefs d'entreprises, consultants et professionnels, est un avantage décisif pour l'accessibilité du territoire et son développement économique. Plus de 40 000 passagers l'ont empruntée en 2016, en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente.

La mise en service de la ligne LGV Tours-Bordeaux, qui a réduit le trajet Paris-Bordeaux à 2 heures et 4 minutes, ne permet pas de relier Agen en moins 3 heures. Il est donc essentiel de maintenir une ligne aérienne entre Agen et Paris.

Au-delà de la ligne régulière Agen-Paris, l'aéroport accueille aussi des vols privés, notamment des vols d'affaire, et une activité de sous-traitance aéronautique se développe sur le site.

A la suite du désengagement de l'Etat, le SMAD est désormais essentiellement financé par le Département de Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen.

Or dans son avis rendu le 7 juin dernier, la Chambre régionale des comptes recommande au Département de supprimer sa participation financière au SMAD pour respecter les dispositions de la loi NOTRe. Cette participation, d'un montant de 2,07 millions d'euros pour l'année 2017, fait aujourd'hui du Département le premier contributeur au syndicat.

Le retrait du Département signifierait donc la mort du SMAD et la fin de la ligne Agen-Paris.

La loi NOTRe prévoyant le transfert de la compétence économique du Département à la Région, il serait en effet logique que la collectivité régionale se substitue à la collectivité départementale pour le financement du syndicat.

Aussi les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

1. DEMANDENT à la Région d'assumer pleinement la compétence économique que lui a transférée la loi NOTRe pour le territoire lot-et-garonnais ;

2. CONSIDERENT qu'en conséquence de ce transfert, la Région doit se substituer au Département pour le financement du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental ;

3. ESTIMENT que cette substitution est essentielle à la pérennité d'un équipement déterminant pour l'attractivité et le développement économique du Lot-et-Garonne ;

4. DEMANDENT que cette substitution intervienne au 1er janvier 2018 dans les mêmes conditions financières que celles actuellement établies.

Motion amendée

Motion

Déposée par les Conseillers départementaux du groupe L'Avenir ensemble et amendée

Relative au financement du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD)

La ligne aérienne Agen-Paris est un élément majeur pour l'attractivité économique du territoire lot-et-garonnais. En assurant trois allers-retours directs entre l'aéroport d'Agen - La Garenne et l'aéroport de Paris - Orly, elle permet de relier en 1 heure et 15 minutes la capitale au chef-lieu de département.

Cette ligne, empruntée chaque jour par de nombreux chefs d'entreprises, consultants et professionnels, est un avantage décisif pour l'accessibilité du territoire et son développement économique. Plus de 40 000 passagers l'ont empruntée en 2016, en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente.

La mise en service de la ligne LGV Tours-Bordeaux, qui a réduit le trajet Paris-Bordeaux à 2 heures et 4 minutes, ne permet pas de relier Agen en moins 3 heures. Il est donc essentiel de maintenir une ligne aérienne entre Agen et Paris.

Au-delà de la ligne régulière Agen-Paris, l'aéroport accueille aussi des vols privés, notamment des vols d'affaire, et une activité de sous-traitance aéronautique se développe sur le site.

A la suite du désengagement de l'Etat, le SMAD est désormais essentiellement financé par le Département de Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen.

Or dans son avis rendu le 7 juin dernier, la Chambre régionale des comptes recommande au Département de supprimer sa participation financière au SMAD pour respecter les dispositions de la loi NOTRe. Cette participation, d'un montant de 2,07 millions d'euros pour l'année 2017, fait aujourd'hui du Département le premier contributeur au syndicat.

Le retrait du Département sans compensation de la Région signifierait donc la fin de la ligne Agen-Paris.

La loi NOTRe prévoyant le transfert de la compétence économique du Département à la Région, il serait en effet logique que la collectivité régionale se substitue à la collectivité départementale pour le financement du syndicat.

Aussi les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

1. DEMANDENT à la Région d'assumer pleinement la compétence économique que lui a transférée la loi NOTRe pour le territoire lot-et-garonnais ;

2. CONSIDERENT qu'en conséquence de ce transfert, la Région doit se substituer au Département pour le financement du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental ;

3. ESTIMENT que cette substitution est essentielle à la pérennité d'un équipement déterminant pour l'attractivité et le développement économique du Lot-et-Garonne ;

4. DEMANDENT que cette substitution intervienne au 1er janvier 2018 dans les mêmes conditions financières que celles actuellement établies.

Motion adoptée à l'unanimité après amendement.

Diaporama – rapport n° 9006

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Un contexte financier contraint pour la plupart des départements

Deux contraintes externes fortes pour les finances départementales entre 2011 et 2016

1 – Une forte progression des allocations individuelles de solidarités (AIS)

Lot-et-Garonne

+ 16,7 M€; + 19,6 % en 6 ans

(les AIS ont augmenté en moyenne chaque année de 3,6 %)

avec un reste à charge s'alourdissant de :

14,1 M€; + 37,4 %

(soit une augmentation en moyenne chaque année de 6,6 %)

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Un contexte financier contraint pour la plupart des départements

2 - Depuis 2014, une lourde contribution au redressement des finances publiques (CRFP)

Lot-et-Garonne

Une baisse de la DGF de
- 11 M€; soit - 16,3 % par rapport à 2013

Une perte cumulée 2014-2017 de - 35 M€
soit – 23,4 % par rapport à 2013

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Dégradation de l'épargne brute au fil des années

Ensemble des départements

Une épargne brute en diminution constante entre 2011 et 2015 avant de se relever en 2016.
Progression intégralement imputable à l'augmentation en 2016 de la pression fiscale (effet taux + 5,2 %).

Lot-et-Garonne

Une épargne qui se redresse en 2014 du fait des recettes ponctuelles et non récurrentes (BEA et péréquation supplémentaire) mais qui chute en 2016.

Choix de ne pas recourir au levier fiscal.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Une décélération des dépenses de fonctionnement mais une diminution des recettes = un effet de ciseaux qui s'accentue.

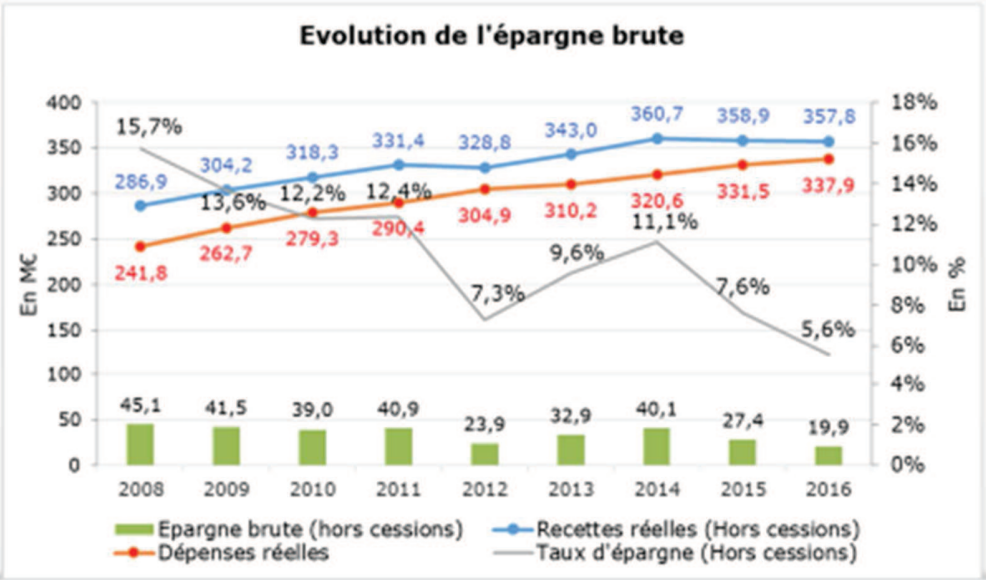

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Un soutien exceptionnel de l'Etat

Développement de la péréquation depuis 2014 afin de réduire les inégalités en terme de charge nette des AIS

- La dotation de compensation péréqué (DCP) correspond au produit des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti auquel s'ajoute la possibilité de porter le taux des DMTO de 3,8 % à 4,5 % (application de cette mesure par 97 départements)

Ensemble des départements	Lot-et-Garonne
0,9 Md€ en 2016	+ 7,1 M€ en 2016

- Le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) (lié aux DMTO) : produit net pour le Lot-et-Garonne 1,6 M€ en 2016

Mais un soutien aujourd'hui inadapté et insuffisant.

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Un rythme d'évolution des dépenses sociales ralenti mais qui pèse toujours sur le budget de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	écart 2016/2015 en M€	écart 2016/2015 en %
dépenses de solidarité	**186,6**	**189,7**	**194,6**	**203,8**	**208,0**	***4,1***	***2,0***
dont							
Allocations individuelles de solidarité	92,3	95,6	98,3	103,6	104,2	*0,6*	*0,6*
- PCH	7,4	7,4	7,2	7,6	7,9	*0,3*	*3,8*
- ACTP	2,6	2,4	2,3	2,2	2,2	*0,0*	*-2,2*
- APA	42,1	42,3	41,0	41,7	40,4	*-1,3*	*-3,2*
- RSA	40,2	43,5	47,8	52,1	53,7	*1,7*	*3,2*
Frais de séjour et d'hébergement	78,7	78,1	80,8	84,4	87,8	*3,4*	*4,0*
Autres dépenses d'intervention	16,3	16,7	16,3	16,6	16,6	*0,1*	*0,5*
Rémunération des Assistantes Familiales	6,40	6,46	6,53	6,62	6,88	*0,27*	*4,0*
dépenses sociales totales	**193,0**	**196,1**	**201,2**	**210,4**	**214,8**	***4,4***	***2,1***

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Des dépenses de fonctionnement plus orientées sur les AIS et les frais d'hébergement, et moins sur les charges de structure

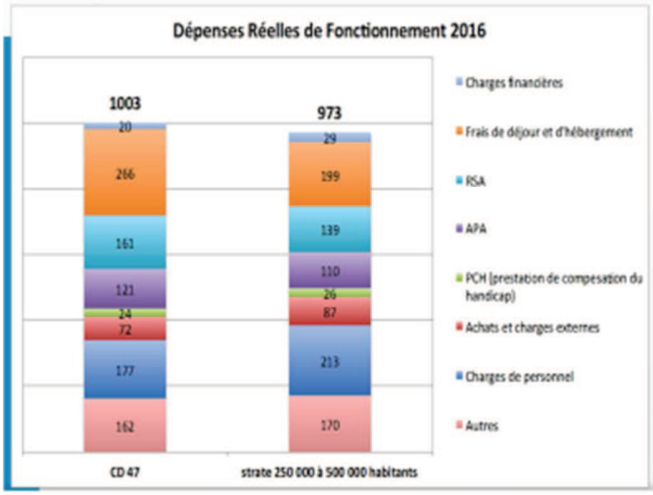

Si globalement, le CD 47 présente des dépenses de fonctionnement de 3 % supérieures à celles de la strate, cela s'explique uniquement par l'importance des dépenses sociales.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

En 2016, poursuite de la contraction des dépenses d'investissement pour l'ensemble des Départements
Pour le Lot-et-Garonne : les investissements s'élèvent à 65 M€

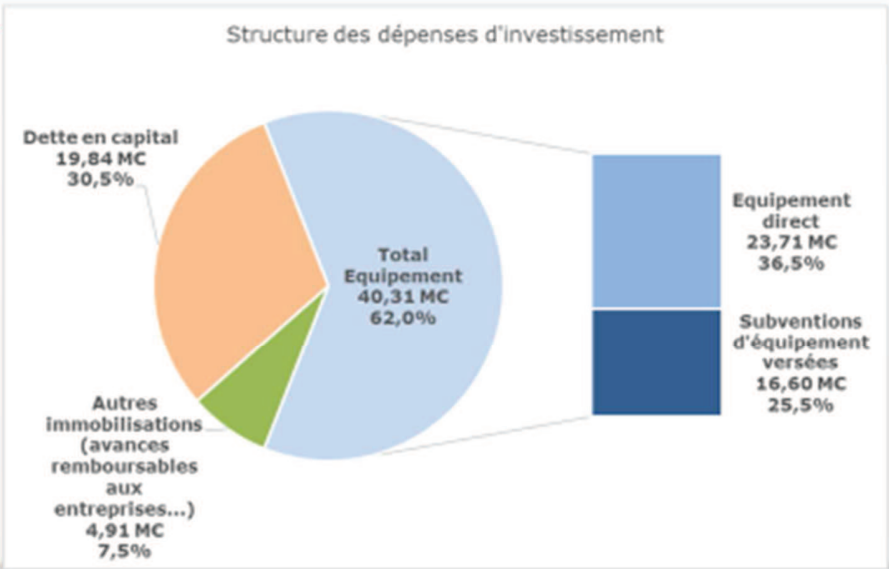

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Une variation d'encours de dette maîtrisée à 10 M€.

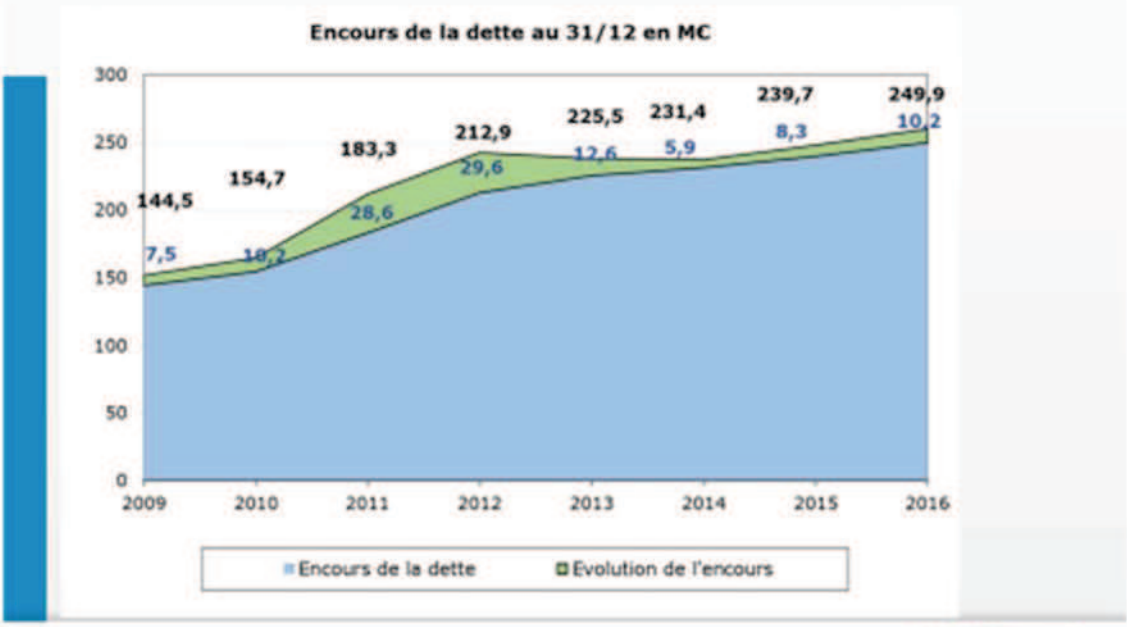

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Situation budgétaire

Notre choix : un budget de résistance

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

26/10/2017

Effet ciseaux > les mêmes causes pour tous les Départements mais des conséquences bien plus graves pour les territoires ruraux

La situation en Lot-et-Garonne :

- Difficultés, comme dans tous les départements ruraux, liées à des DMTO faibles et non dynamiques.
- Vieillissement, aggravation de la précarité : ménages imposés en Lot-et-Garonne 39% contre 55% au plan national.
- Croissance des dépenses au titre des 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) nationales. Pour rappel, le reste à charge brut pour le Département est de 56 M€, soit 44,9 M€ net (déduction des fonds de péréquation).
- Diminution des dotations de l'Etat.

⇨ Un besoin de recouvrement de cette dette de l'Etat vis-vis du Département à hauteur de 20 millions d'euros pour équilibrer le budget 2017.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

26/10/2017

D'où la décision d'adopter pour 2017 « un budget de résistance »

- En refusant de faire payer aux Lot-et-Garonnais la facture, qui se serait traduite par une forte hausse de fiscalité (+50%) nécessaire pour rétablir l'équilibre budgétaire et assurer une capacité d'autofinancement pérenne.

- En inscrivant au budget comme élément d'équilibre une subvention réclamée de 20 millions correspondant au montant de RSA non compensé comme au minimum 15 autres Départements (la décision de ne pas budgéter le montant de RSA prévu aurait eu le même résultat vis à vis de la CRC car non inscription d'une dépense obligatoire).

- En maintenant un niveau d'investissement indispensable au développement du Département.
- En continuant le combat pour obtenir une juste répartition des dotations de l'Etat.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LES PRÉCONISATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALES DES COMPTES

BUDGET PRIMITIF 2017 RECTIFIE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'état des lieux

PROPOSITION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

POUR MEMOIRE :
Dépenses de fonctionnement:

Obligatoires :	311,6 M€
Arbitrables :	24,1 M€
Facultatives :	10,3 M€

Total : 346 M€

POUR MEMOIRE :
Dépenses d'investissement : (hors dette)
Total : 53,5 M€

FONCTIONNEMENT :

Ajustements proposés :

- dépenses	- 6,435 M€
- LGV	+ 1,500 M€

Financement :

- fonds de concours	- 20,000 M€
- fiscalité directe	+ 15,606 M€

(soit un impact sur la feuille d'impôt du contribuable de 8%)

- autres recettes notifiées	- 0,541 M€

INVESTISSEMENT :

Ajustements proposés :

- dépenses	- 5,410 M€
- LGV	+ 20,893 M€

Financement :

- emprunt	+ 15,483 M€

soit un emprunt prévisionnel d'équilibre de + 43,243 M€

Et une variation de l'encours de dette de 23 M€

(Pour mémoire : avance remboursable SEM pour le projet Valorizon : 4 M€)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

RAPPEL DES PRÉCONISATIONS DE LA CRC

EN FONCTIONNEMENT

« … *Considérant que les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement,* ***même s'ils ont déjà donné lieu à la recherche d'économies au cours des exercices précédents,*** *doivent être à nouveau réduits dans le respect des engagements correspondant à des dettes exigibles ou des obligations légales; que des marges de manœuvre ont été identifiées par la chambre régionale des comptes…* »

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

RAPPEL DES PRÉCONISATIONS DE LA CRC

« … *qu'il faut en déduire que le Département de Lot-et-Garonne* ***doit se désengager du SMIDEM, du MIN … mettre un terme…à l'ensemble de ses aides directes au développement économique…que les crédits doivent subir une attrition de 549 000 € … que le Département doit en outre engager son retrait du soutien à la ligne aérienne d'Agen…»***

« … ***qu'une économie de 315 000 € peut être appliquée aux dépenses en faveur de l'agriculture…»***

« … ***qu'une économie de 149 489 € peut être appliquée aux dépenses relatives à la citoyenneté…»***

« … ***que des économies de 0,6 M€ ont été identifiées sur les crédits dédiés à la politique culturelle…»***

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

RAPPEL DES PRÉCONISATIONS DE LA CRC

« … que des économies de 642 162 € ont été identifiées sur les crédits dédiés sur la politique d'aide aux sports…»

« … participation du Département au financement de la LGV Tours-Bordeaux… il convient de faire figurer en dépenses de fonctionnement une provision de 1,5M€ d'intérêts et…20,892 M€ en section d'investissement… »

Décision du 30 mai 2017 du Tribunal Administratif de Paris rendant la dépense obligatoire.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

RAPPEL DES PRÉCONISATIONS DE LA CRC

« … qu'une réduction de 1 117 800 € doit être appliquée aux dépenses à caractère général et aux charges de personnel, dont 540 000 € aux seules charges de personnel, par la systématisation du non remplacement des départs d'agents…il convient de mettre en place des outils de lutte contre l'absentéisme…»

« …que le Département est fondé à associer le SDIS à l'effort d'économie qu'il s'applique à lui-même en réduisant de 1,5% la subvention qu'il lui verse…»

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

RAPPEL DES PRÉCONISATIONS DE LA CRC

« … que l'économie nette totale sur les dépenses de la section de fonctionnement peut être fixée à 6 440 491 €… »

Mais à laquelle s'ajoute une dépense complémentaire de 1,5M€ au titre des intérêts de la LGV Tours-Bordeaux.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Situation budgétaire

L'investissement

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Situation budgétaire

« … que le Département ne pourra pas durablement dépasser un investissement réel de 45 M€ par an, compte tenu de la dynamique de ses ressources propres… »

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

45 M€ d'investissement un montant nécessaire à l'entretien courant.

Routes entretien normal renouvellements	16 M€
Collèges	6 M€
Accompagnement éducatif (ordis, ...)	2 M€
Actions sociales (EHPAD, Handicap ...)	2,6 M€
SDIS	1 M€
Numérique	2 M€
Autres bâtiments (ADAPT, CMS...)	4 M€
Investissements divers (informatique,véhicules...)	1,5 M€
Sous Total :	**35,1 M€**
Plus des engagements annuels indispensables :	
Aides aux communes	6 M€
Agriculture	4 M€
Total :	**45,1 M€**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Situation budgétaire

« … que le PPI adopté par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne fait apparaître, en plus de l'investissement récurrent…un total de 136 M€ de projets pour les dix prochaines années… »

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les 136 M€ de projets engagés sur les 10 ans à venir (soit une moyenne de 14 M€ par an) concernent :

La RN21	31,5 M€
Pont de Pierre	3,5 M€
Camelat et Agen	26 M€
Contournement de Marmande	23 M€
Pont du Mas d'Agenais	14,3 M€
Contournement Casteljaloux (recalibrage poids lourds)	3,5 M€
Center parcs	12 M€
LGV	20 M€

La réalisation de ces projets nécessiterait un volume d'investissement annuel de 60 M€. Nos capacités financières sont toutefois très nettement inférieures.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Situation budgétaire

« … qu'il doit dans l'immédiat réduire ses dépenses d'un montant de 5,2 M€ constituées pour l'essentiel de dépenses d'intervention… »

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LA FISCALITÉ

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

« … qu'il convient de mobiliser des recettes nouvelles de fonctionnement à hauteur de 15,5M€ pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement… »

« … que les marges de manœuvre sur les tarifs ou les recettes fiscales sont soit inexistantes, soit trop étroites pour être utilement mobilisées… »

« …que le taux actuel de la TFPB s'élève à 22,63% en Lot-et-Garonne, inchangé depuis 2009, tandis qu'il a progressé depuis 2013 de plus de 1% par an en moyenne, et de 5,2% en moyenne pour l'année 2016 dans l'ensemble des départements… »

« …suppose de relever le montant du taux appliqué en Lot-et-Garonne de 4,7 points, à 27,33%… » **soit un impact sur la feuille d'impôt du contribuable de 8%. (Pour mémoire, la hausse moyenne de fiscalité en 2017 des Départements de la strate s'élève à 13%).**

« …les ambitions que le Conseil départemental manifeste dans la promotion du tourisme justifierait qu'il ***mette en place la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour… »***

ARRETE – SIGNATURES

BUDGET PRIMITIF 2017 RECTIFIE

Présenté par le Président,
A Agen, le 6 juillet 2017
Le Président,

Pierre CAMANI

Nombre de membres en exercice..... 42 .....
Nombre de membres présents..... 31 .....
Nombre de suffrages exprimés..... 42 .....
VOTES : Pour..... 26 .....
Contre..... 14 .....
Abstentions..... 2 .....

Date de convocation : 19 Juin 2017

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 6 juillet 2017

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	Mme BONFANTI-DOSSAT Christine Pouvoir à J. CONSTANS	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie pouvoir à J Bilirit
M. BORIE Daniel	Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence pouvoir à J. Bocquet	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	M. CASSANY Patriek
M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi	M. COSTES Pierre	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle pouvoir à J. Costes

M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline
M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya pouvoir à M. Chollet	Mme LABIT Marie Pouvoir à M. Barrere J.	M. LACOMBE Nicolas pouvoir à Mme GARGOWITSCH	Mme LALAURIE Italina
Mme LAMY Laurence pouvoir à M. Dezalos	Mme VIDAL Hélène	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel
M. MERLY Alain	M. MOGA Jean-Pierre pouvoir à Mme Lalaurie	Mme PAILLARES Marylène pouvoir à M. Girardi	Mme SALLES Marie-France pouvoir à M. Barral	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 7 Juillet 2017 l'affichage et de la publication le 7 Juillet 2017

A AGEN, le

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.I. - 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture le :
- 7 JUIL. 2017
CONTROLE BUDGETAIRE
(Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982)

Approbation des débats de la session du : 6 Juillet 2017

Fait le 10 NOV. 2017

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI

Le Secrétaire de séance

Marcel CALMETTE

Imprimé en novembre 2017
Dépôt légal – Novembre 2017

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI